

COUP DE FOUDRE POUR MIA E 8

Yves Therrien fait une sélection des CD-ROM testés pendant l'année. Coup de foudre et coups de cœur.

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2000 www.lesoleil.com

Le dos de l'EXTRA C'EST PAYANT avec L'EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL

Soudain, le téléphone sonna chez Yves Michaud...

Je venais de passer une heure dans la confortable maison bourgeoise de la rue Meridian que Yves Michaud habite à Montréal. Monique nous avait préparé un onctueux expresso. André Reny, président de l'Association du Parti québécois dans la circonscription de Mercier nous avait rejoints. Je suggérais à mes hôtes que l'appareil du PQ allait peut-être se servir de la polémique avec le B'naï Brith pour déstabiliser le « Robin des banques » et l'obliger à renoncer à sa candidature. Soudain, le téléphone sonna...



Michel Vastel

MVastel@lesoleil.com

« C'est la guerre ! », dit Reny sans préciser qui était l'ennemi

C'était un journaliste de TVA qui annonçait que les députés du PQ appuieraient une motion de blâme du groupe parlementaire libéral, dénonçant Yves Michaud pour ses « propos inacceptables » contre les communautés ethniques, en particulier la communauté juive. Me voilà pris, les bottes mal lacées et le manteau à demi enfilé, dans l'œil d'une véritable tempête. Les deux lignes de téléphone et mon cellulaire ne suffisaient plus...

André Reny confirma d'abord l'infor-

Voir SOUDAIN en A 2 ➤

Michaud demande réparation

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — « Meurtri, offensé, outragé », le souverainiste Yves Michaud entend demander réparation à l'Assemblée nationale qui l'a accusé, hier, d'avoir tenu des propos racistes, notamment envers les Juifs.

Joint hier soir, celui qui milite pour l'indépendance du Québec depuis les années 1970 dissimulait mal son amertume. Il s'est senti condamné sans preuve pour des propos antisémites qu'il jure n'avoir jamais dits.

Plus tôt dans la journée, les trois partis à l'Assemblée nationale l'ont officiellement blâmé. Il n'a pas été possible de savoir s'il s'agit d'une première parlementaire pour ce qui est d'adresser des reproches à un *simple citoyen*.

Les élus ont « dénoncé sans nuance, les propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive, tenus par Yves Michaud », lors des audiences des États généraux, la veille, à Montréal.

Les parlementaires n'ont pas cité les mots jugés répréhensibles. Tout laisse croire qu'il s'agit des critiques virulentes de M. Michaud à l'égard de l'organisation de défense de la communauté juive B'nai Brith. Les députés en ont aussi contre le fait que celui qui a annoncé son intention d'être candidat

Voir MICHAUD en A 2 ➤

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Côte Saint-Sacrement, le problème s'accentue. Deux voitures se sont tamponnées, à mi-parcours, et une autre est tombée en panne à l'approche des feux de circulation. Mais personne ne s'en fait. À cinq ou dix kilomètres à l'heure, ça ne change pas le monde.

Plus vite à pied qu'en voiture

CLAUDE VAILLANCOURT

CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Patrice qu'il s'appelle. C'est mon photographe. Celui à qui vous devez la superbe photo ci-haut.

Cela fait exactement 25 minutes qu'il gambade devant mon auto, sourire aux lèvres, pour me signaler qu'à pied, sur l'heure de pointe, les automobilistes n'avaient, hier soir, qu'à ronger leur frein.

Il prenait le temps de bien ajuster le focus de son appareil puis cherchait un autre point d'intérêt, à gauche ou à droite. Pendant ce temps, je rageais comme jamais.

Rendez-vous compte : nous étions partis du bureau à 17 h 15 et, dix minutes plus tard, nous n'avions franchi que 100 mètres en auto. D'où son idée de me précéder, dehors, au grand air, pour voir comment la circulation s'effectuait.

Par un concours de circonstances dont les spécialistes vont se pencher sur l'étude des causes, à nos frais, pendant les prochaines semaines, les automobilistes de Québec — et non seulement de Sainte-Foy — ont été au cœur d'un embouteillage comme on n'en avait connu depuis belle lurette.

Difficile à comprendre dans une ville où l'on se réclame comme étant la capitale de la neige. Difficile à accepter aussi pour des gens qui, comme moi, ne paniquent généralement pas devant une dizaine de centimètres de neige. Mais hier, à l'aller comme au retour au travail, ce fut le bordel.

Ma première idée fut de contourner les grandes voies de circulation. « On va essayer les échappatoires », avais-je prévenu l'ami Patrice. Cela a

Voir À PIED en A 2 ➤

AUTRE TEXTE

❑ **Ambulances coincées** Page A 3

STCUQ

Le syndicat renonce à la grève

Le négociateur Richard Fortin parle d'un sursis d'au moins trois mois

CLAUDE VAILLANCOURT ET JEAN-MARC SALVET

CVaillancourt@lesoleil.com

JMSalvet@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Désireux avant tout d'éviter une loi spéciale qui, selon la ministre Diane Lemieux, devait contenir des dispositions ayant l'ambition de « décontaminer » une fois pour toutes les « infernales relations de travail » à la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, les dirigeants du syndicat des employés de garage ont annoncé, hier soir, qu'ils renonçaient, pour un bon bout de temps, à l'exercice de la grève prévue demain.

« On ne reviendra pas avec une grève le 8 janvier, a soutenu le négociateur syndical Richard Fortin. On envisage au moins une période de trois mois pendant laquelle un médiateur spécial pourrait aider les parties à trouver des mécanismes pour solutionner les problèmes des relations de travail qui nous confrontent, ainsi que pour nous aider à conclure une convention collective de travail. »

Cette volte-face stratégique est survenue à la veille du dépôt d'un projet de loi spéciale qui non seulement obligerait le retour au travail de tous les syndiqués, mais fixerait aussi les conditions de travail des syndiqués pour les prochaines années.

« Devant l'urgence de la situation, le conseil syndical s'est réuni et a approuvé cette proposition, de dire le président du syndicat, Serge Lemelin. Nous n'aurons pas de difficulté à faire entériner cela par nos membres. »

Ce sursis de grève, qui suit une trêve demandée par la ministre Lemieux, a fait l'objet d'une lettre adressée à la ministre en fin d'après-midi, hier, et aux dirigeants de la STCUQ en milieu de soirée.

Au cabinet, on affirmait hier soir maintenir le cap et que la ministre Lemieux déposerait tout de même sa loi spéciale. « On espère que la ministre va donner suite à notre demande et nous souhaitons que la STCUQ entérine cette proposition », a signalé Claudette Charbonneau, vice-présidente de la CSN.

« Si cela marche, la poussière va retomber un peu »

« Si cela marche, la poussière va retomber un peu », a ajouté Richard Fortin. « Ni les salariés ni les usagers ne sortiraient gagnants d'une loi spéciale. »

Voir STCUQ en A 2 ➤

AUJOURD'HUI

Arts



Le mythe incarné. The Musical Box a réussi un exploit, hier : celui de propulser les fans de Genesis dans le temps. **Page E 5**

Argent

Tout un bond. À 3,2 %, l'inflation vient de subir sa plus forte hausse depuis 1991. **Page B 1**

LA MÉTÉO



Maximum -7, minimum -9

Ensoleillé avec passages nuageux. Demain, neige et poudrerie. Détails **page E 19**



QUÉBEC, 104e ANNÉE, N° 345
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
VENDREDI

Des stores de tous genres
20,000 styles et couleurs directement de notre manufacture aux plus bas prix... toute l'année !
Stores en bois imitables
Stores verticaux
& cellulaires
Toiles de fenêtre
Stores horizontaux
LE MARCHÉ DU STORE
Garantie à vie 100
Vanier (418) 687-0053
265, boul Wilfrid-Hamel
Directement en face de l'Hôpital du Christ Roi
Lévis (418) 838-8646
72, boul du Président-Kennedy
En face du McDonald's
St-Georges de Beauce (418) 228-0067
Chicoutimi (418) 549-1465
Victoriaville (819) 357-1297

SOUDAIN
Témoin

Suite de la Une

mation avec Pierre d'Amours, l'adjoint du premier ministre chargé des relations avec le groupe parlementaire péquiste. Le président du Parti a-t-il le pouvoir de refuser la candidature d'Yves Michaud ? « Une résolution des deux tiers de l'exécutif suffit, dit-il, et Bouchard les a ! » Mais il fera appel au Conseil national.

Michaud fait une dernière tentative auprès de Bernard Landry. Déjà entré à l'Assemblée nationale, « l'ami » ne peut être rejoint. À 11 h, il ne nous reste plus qu'à nous asseoir dans le salon pendant qu'Yves Michaud cherche fébrilement le canal 64, celui de l'Assemblée nationale. « Enlève ton manteau, après tout, tu as tout vu et entendu », me commande Reny, comme s'il voulait un témoin. Mes bottes, déjà enfilées sur le pas de la porte, laissaient des motons de neige sur le parquet ciré de Monique.

Lawrence Bergman lit la motion « non annoncée ». Elle est secondée par le député de Ste-Marie-St-Jacques. « Pas Boulerice ! » s'écrie Michaud. L'homme s'enfonce de plus en plus profond dans son fauteuil au fur et à mesure que ministres et députés du PQ se lèvent pour voter. Quand c'est le tour de Guy Chevrette il soupire : « Lui aussi ! » sur le ton d'un César qui reconnaît Brutus. Quand André Boulerice se lève, c'est André Reny qui lâche : « Un autre grand Canadien ! »

Il était temps pour moi de laisser les deux hommes organiser une réunion des membres de l'exécutif de l'Association de Mercier. « C'est la guerre ! » dit Reny, sans préciser qui était l'ennemi. « Bouchard vient de déclencher une crise nationale », ajouta Michaud. Les deux avaient malheureusement raison, refusant toujours de croire ce que je leur avais dit une heure plus tôt : « Ils » ont eu votre peau, monsieur Michaud !

« Ils » du quartier général du Parti québécois qui a lui-même télécopié à la tribune de la presse parlementaire à Québec le communiqué du B'naï Brith dénonçant l'ami de René Lévesque.

« Ils » du bureau du premier ministre et du groupe parlementaire du Parti québécois qui avaient décidé d'appuyer la motion de blâme des libéraux sans même prévenir le « coupable ». Ni lui avoir offert de s'expliquer.

« Ils » du B'naï Brith, et Robert Libman en particulier, qui a recouru aux mêmes tactiques contre Jacques Parizeau, Bernard Landry, et quelques chroniqueurs comme Pierre Foglia, Gilles Proulx et votre humble serviteur...

Les explications que me donnait Yves Michaud n'avaient plus d'importance. L'ironie est qu'il me les offrait dans une belle maison qu'il avait achetée, il y a 37 ans... d'un ami juif de Côte-Saint-Luc ! Cela n'avait plus d'importance qu'il soit le parrain d'un enfant juif. Ni qu'il ait expliqué que le chanoine Lionel Groulx avait proposé le peuple juif comme « modèle pour les Québécois ». Marie Malavoy, André Boulerice, Robert Libman n'étaient plus que des figurants dans un psychodrame mis en scène par le chef du PQ pour éliminer un adversaire redoutable. Les militants et les électeurs de la circonscription de Mercier n'auront même pas eu la chance de participer au verdict !

Car ces militants du comté de Mercier, comme ceux des régions de Montréal-Centre et de Montréal-Ville-Marie, avaient un plan...

« Je veux être là lorsque le rapport des États Généraux sur le français sera déposé à l'Assemblée nationale », m'avait expliqué Michaud, se voyant déjà premier arrière-grand-père élu à l'Assemblée nationale. « Un rapport minoritaire », prédit André Reny.

Les purs et durs du Parti québécois pensent en effet avoir une majorité de circonscriptions pour exiger la fréquentation obligatoire des cégeps français par tous les immigrants. « La question de la langue, c'est le passeport pour la souveraineté », assure Yves Michaud.

Citant l'exemple de certains bureaux de scrutin de Côte-Saint-Luc où l'option du OUI n'a pas obtenu une seule voix au référendum de 1995 — des propos qui évoquent ceux de Jacques Parizeau et qui ont indisposé Lucien Bouchard — il dresse un constat : « Les immigrants ne votent pas pour nous parce qu'ils ne nous comprennent pas dans la langue que nous leur parlons... Et si ces immigrants ne votent pas majoritairement pour nous, on ne gagnera jamais. »

Les militants du PQ s'attendent à ce qu'une telle recommandation, même endossée par Gerald Larose, soit envoyée sur les tablettes par Lucien Bouchard. Alors, si le gouvernement s'était écarté de son obligation d'appliquer le programme du parti, Yves Michaud « ne serait pas resté muet et aurait repris son droit de parole ! »

Une bonne demi-douzaine de députés l'avaient déjà appelé, lui disant à quel point ils avaient hâte de le voir à leurs côtés. Le ministre démissionnaire, Robert Perreault, avait même pris rendez-vous avec lui pour la semaine prochaine. Grâce à Robert Libman et au B'naï Brith, Lucien Bouchard a mis Yves Michaud en échec...

MICHAUD
Désaccord total

Suite de la Une

péquiste dans Mercier insiste pour dire que le peuple juif n'est pas le seul à être martyr de l'Histoire et que Palestiniens, Rwandais et même Acadiens ont également souffert.

En Chambre, le premier ministre Lucien Bouchard a répondu au chef libéral Jean Charest « que je suis en total désaccord avec les propos tenus par M. Michaud. Je les déplore, les condamne, m'en dissocie totalement ». Il a indiqué que la direction du PQ se penchera sur la possibilité de bloquer la candidature de M. Michaud dans Mercier.

Le combattant souverainiste de la première heure n'a pas trouvé un seul défenseur dans les rangs gouvernementaux. Le ministre de l'Immigration, Sylvain Simard, a affirmé qu'il ne pourrait siéger aux côtés de quelqu'un qui a, selon lui, « banalisé l'Holocauste ».

Même Bernard Landry, ministre des Finances et un vieil ami de M. Michaud, l'a rabroué. Ce qui est arrivé aux Palestiniens est « une grande tragédie », a commenté M. Landry, mais sans commune mesure avec « la tragédie planifiée » qui a fait périr six millions de Juifs dans les camps de la mort.

En fin de journée, M. Michaud a répliqué. Il a expédié un message exigeant que l'Assemblée nationale lui fasse connaître « les motifs exacts de sa mise en accusation ». Il a adressé une missive semblable au chef du PQ, Lucien Bouchard, pour sa candidature dans Mercier.

Joint à son domicile, il a précisé « envisager les moyens de demander réparation publique à l'Assemblée nationale. J'ai été 50 ans de ma vie au service de la patrie québécoise. Je n'entends pas être traité comme un malfrat, comme un déchet.

« Je me sens outragé, meurtri, offensé par le vote de blâme, a-t-il conclu. Je n'ai rien dit d'offensant à l'égard de nos concitoyens de confession juive. Mais, a-t-il insisté, j'ai effectivement dit du B'nai Brith qu'il est antiquébécois et antisouverainiste. »

STCUQ
Amendes

Suite de la Une

Selon le président du syndicat, trois semaines devraient être nécessaires à remettre sur la route toute la flotte d'autobus. « Il y en avait 322 (hier) alors qu'en temps normal, on en utilise 360 », a-t-il dit.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Plus tôt hier, la situation était claire : la ministre n'entendait pas plier devant les protestations syndicales. La loi spéciale imposera les conditions de travail des grévistes. Elle prévoira aussi de fortes amendes pour ceux qui seraient tentés de la défier. La législation prendra effet presque immédiatement.

Devant les journalistes, hier, la ministre du Travail a défendu bec et ongles la légitimité de sa loi spéciale. « Ce qui est illégitime est de mettre en péril des services publics et de plaider la liberté de négociation sans négocier », a-t-elle décoché à l'intention des représentants syndicaux.

« Une loi spéciale est un dernier recours et un constat d'échec », a confié Diane Lemieux en ajoutant qu'elle n'acceptera pas « que le gouvernement en porte l'odieux ».

À PIED
Problème

Suite de la Une

fonctionné jusqu'à ce que j'aboutisse à une grande artère.

Mais, j'ai dû me ranger à l'avis de mes patrons. Il y a un problème quelque part. Pas moyen d'avancer.

À titre d'exemple, un bon marcheur, en temps normal, prend un peu moins de neuf minutes pour franchir un kilomètre. En plein bois, devant un tas d'obstacles, on multiplie ce temps par trois. Or, hier, 45 minutes après être embarqué dans mon 4 X 4 capable de franchir de bons bancs de neige, je n'avais pas roulé plus de trois kilomètres.

La bordée de neige d'hier, additionnée à celle de mardi, bouleversait donc toutes mes données.

Côte Saint-Sacrement, le problème s'accentue. Deux voitures se sont tamponnées, à mi-parcours, et une autre est tombée en panne à l'approche des feux de circulation. Les autres conducteurs n'en font guère de cas. À cinq ou dix kilomètres à l'heure, ça ne change pas le monde.

Sur les boulevards Charest et Du Vallon, les propos des chroniqueurs de circulation automobile se confirment : la circulation est un peu plus fluide et permet d'atteindre la trentaine de kilomètres/heure. Au pays de Mme Boucher, il suffit de prendre garde. On se concentre sur les grandes voies. Un exercice de services essentiels a rendu les choses à la normale.

En 70 minutes, j'ai pu me déplacer sur 12.4 kilomètres. Un record pour un gars appelé généralement à circuler rapidement.

Mais rassurez-vous : j'ai de quoi me consoler. Patrice et moi allons prendre la vie autrement aujourd'hui. Dehors, la neige est belle en périphérie de Québec. Un temps idéal pour le ski, la raquette, la planche à neige.

On va marcher, prendre l'air et oublier l'auto.

loto-québec résultats

Lotto 6/49 — Tirage du 2000-12-13

14 16 18 19 34 40 — Numéro complémentaire : 45

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 000 000,00 $
5/6+	1	540 507,50 $
5/6	178	2 429,20 $
4/6	9 526	87,00 $
3/6	190 982	10,00 $

Ventes totales : 12 251 564 $
Prochain gros lot (appr.) : 2 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 2000-12-13

10 13 16 35 42 46 — Numéro complémentaire : 17

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	22	500,00 $
4/6	918	50,00 $
3/6	17 741	5,00 $

Ventes totales : 558 582,00 $

Promotion Double Jeu* — Tirage du 2000-12-13 : 08 13 24 42

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

GAGNANTS	LOT
98	102,04 $

Banco — Tirage du 2000-12-14

01 06 07 09 11
12 16 19 36 41
46 48 49 50 53
58 60 61 64 69

La Quotidienne — Tirage du 2000-12-14

3 4
501 4805

Extra — Tirage du 2000-12-13 : 384426 — 100 000 $

Extra — Tirage du 2000-12-14 : 552042 — 100 000 $

Le jeu doit rester un jeu.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA, le réseau des tirages

RÉFLEXION

Les parents sont les os sur lesquels les jeunes se font les dents
(Peter Ustinov).

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 à 10
Le Monde	11, 13 et 16
Décès	12 et 13
Opinions	15

CAHIER B

Argent	1 à 8
Bourses	4 et 5

EXTRA

Week-end	2 à 5
Télévision	6 et 7
Arts et spectacles	8 à 16
Votre agenda	12 et 13
Annonces classées	17, 18, 23, 24 et 25
Divertissements	19 et 22
Sports	25 à 40
François Gagnon	36
André-A. Bellemare	34
Statistiques	28 à 30

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

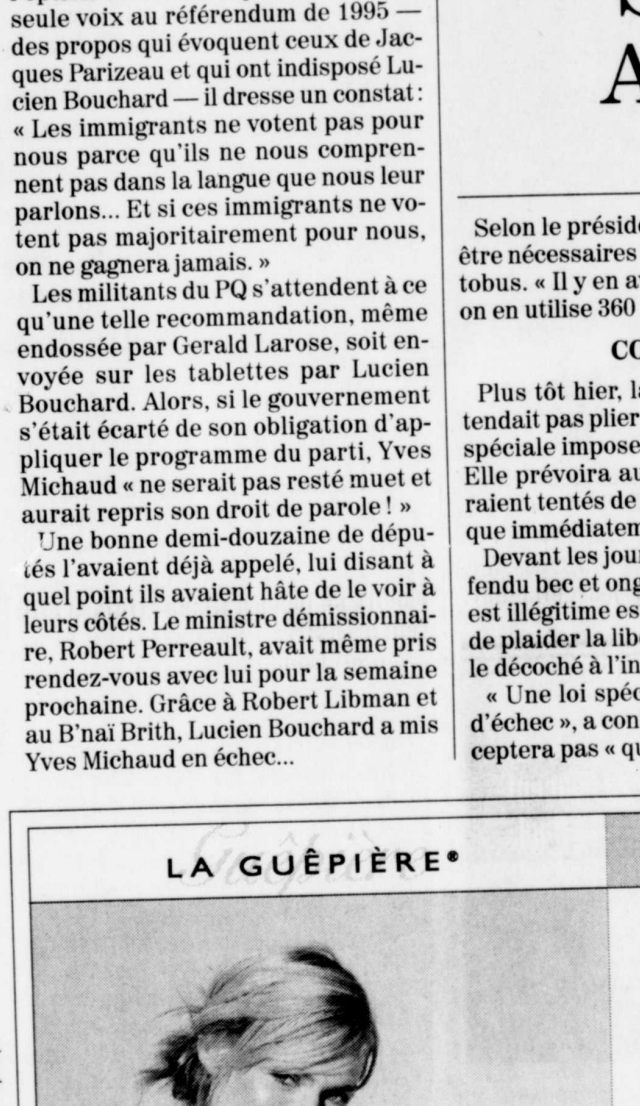
925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LA GUÊPIÈRE®

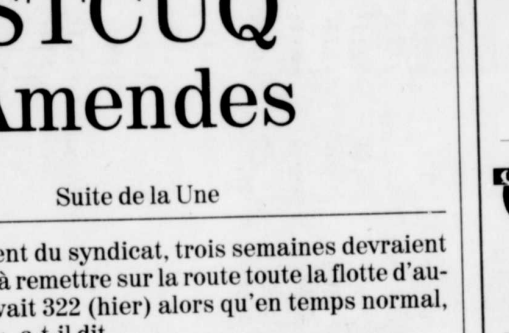
PRÊT-À-FÊTER

NOËL 2000



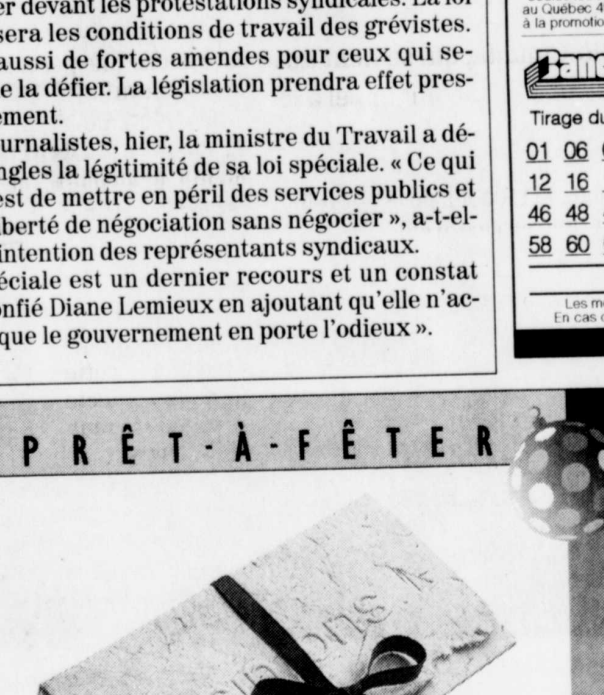
LE TEE-SHIRT DE NUIT OURSONS

Détente, dodo en tout confort dans robe de nuit forme tee-shirt ample en coton. Nounours en blanc sur fond rouge. Aussi à motifs étoiles et lunes, chiens et chats ou petites fleurs. P.m.g.tg. Un cadeau exclusif de La Guêpière.



LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS

Le prêt-à-offrir ! D'une valeur de votre choix, c'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. Disponible à toutes nos caisses.



LE PYJAMA RUBAN COTON BROSSÉ

Petit ruban tout en coeurs, boutons coeurs en contraste, un pyjama exclusif à La Guêpière, en doux coton bleu ciel. Pantalon taille coulissante. P.m.g.tg. Cami stretch 19.99



L'ENSEMBLE PELUCHE BORDS SURFILÉS

Chaleur et confort d'une grande chemise à boutonnières brodées, col, poches et poignets surfilés au point couverture en contraste. Pantalon taille élastique. Ciel brodé marine, rouge brodé charbon. P.m.g.tg. Une exclusivité dans la boîte-cadeau Simons.



GRATUITE ! La boîte-cadeau Simons vous est offerte avec tous vos achats de Noël

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES : • PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • SHERBROOKE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 9H00 À 17H00, DIMANCHE 10H00 À 17H00 • MONTRÉAL LUNDI AU VENDREDI 10H00 À 21H00, SAMEDI 9H30 À 17H00, DIMANCHE 12H00 À 17H00

boutique TAÏGA sports · plein air
1200, AV. DE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY 658.2742

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

Portraits d'écrivains
Anique Poitras, belle au bois dormant
Samedi 16 décembre 2000
Cahier Primeurs
www.sympatico3.ca/danielle.violette



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

À l'école De Rochebelle, à Sainte-Foy, 400 élèves de première et deuxième secondaire ont recueilli pendant plus d'un mois des jouets, des vêtements et des articles de sport qu'ils iront porter ce matin à Radio-Canada pour le Noël des enfants. La photo nous montre quelques-uns d'entre eux au moment où ils recevaient, hier, à l'heure du midi, des jouets et d'autres articles apportés par leurs compagnons et compagnes de classe.

10E NOËL DES ENFANTS

Un grand mouvement de solidarité pour les petits

JEAN MARTEL
JMartel@lesoleil.com

■ QUÉBEC —Le Noël des enfants de Radio-Canada, qui se tient aujourd'hui de 6 h à 10 h, tant à la radio qu'à la télévision, fait appel à la générosité des Québécois.

Si on se fie aux résultats d'une semblable collecte l'an dernier, il semble qu'à l'approche des Fêtes les gens n'hésitent pas à laisser parler leur cœur. Animée par Alain Crevier et Sébastien Bovet, l'émission est diffusée à la radio CBV 106,3 FM et à la télévision de Radio-Canada.

Les personnes qui voudront donner vêtements, jouets, argent et nourriture aux enfants démunis de la région de Québec pourront le faire aux points de collecte suivants : la Maison de Radio-Canada, 2505, boul. Laurier, Sainte-Foy, l'église Saint-Dominique, 175, Grande Allée Ouest, Québec, la station-service Ultramar, 1190, Jean-Gauvin, Cap-Rouge, la Caisse populaire de Cap-Rouge, 1111, boul. de la Chaudière, la station-service Irving, 227, rue Seigneuriale, Beauport, la Gare du Palais, Québec, la Rue du Campanile, Sainte-Foy, le restaurant McDonald, 590, boul. Hamel, Vanier, la station-service Shell, 115, boul. René-Lévesque, le CHUL, boul. Laurier, l'hôpital du Saint-Sacrement,1050, chemin Sainte-Foy, le stationnement Provigo, 955, boul René-Lévesque, la Société des traversiers, Le Soleil, 925, chemin Saint-Louis, Québec, le stationnement du Supermarché Maxi, Promenade du Sud, 940, chemin du Sault, Saint-Romuald, les Galeries Chagnon, Lévis, et le restaurant McDodnald, Saint-Nicolas (sortie 311).

SUCCÈS INESPÉRÉ

La collecte de l'an dernier avait été un succès inespéré. Les dons en argent s'élevaient à 147 958 $. La nourriture donnée avait été évaluée à 22 750 $, les jouets à 112 500 $; les vêtements à 49 950 $. et les vêtements sports offerts par Louis Garneau à 40 000 $. Le grand total : 373 726 $.

Tout ce qui est donné va à la St-Vincent-de-Paul

Tout ce qui sera donné aujourd'hui à cette dixième collecte de Radio-Canada sera remis à la Saint-Vincent-de-Paul de Québec qui en fera la distribution à une cinquantaine de sections locales.

Encore cette année, les Forces armées canadiennes prêtent leur concours à cette grande opération de solidarité : 80 militaires et 16 camions. Cent-vingt-cinq bénévoles complètent le tableau.

Le retour des cerveaux

10 M$ et cinq chercheurs de l'étranger pour le centre de recherche Robert-Giffard

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Exode des cerveaux? Le Dr Michel Maziade, directeur du centre de recherche Université Laval-Robert-Giffard, vient tout juste d'attirer cinq chercheurs, dont deux frères qui reviennent « au pays », les Drs Paul et Yves De Koninck.

Les trois autres chercheurs, les Drs Attila Sik, Katalin Toth et Luca Pellegrini sont d'origines hongroise et italienne.

En plus de l'arrivée de cinq nouveaux chercheurs, le Centre de recherche Université Laval Robert-Giffard a annoncé hier l'ajout de 10 millions $ en provenance de divers organismes subventionnaires, comme le FRSQ (Fonds de recherche en santé du Québec), la Fondation canadienne pour l'innovation, le gouvernement du Québec et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Le Dr Maziade a réussi à convaincre les cinq chercheurs à s'installer à Québec, parce que « le Canada, avec la création des 13 nouveaux Instituts de recherche, fait beaucoup d'investissements depuis un an et demi. De plus, l'excellence et le prestige des chercheurs en place à Robert-Giffard attirent les autres », explique le directeur. Au total, le centre compte maintenant 32 chercheurs subventionnés et 7 chercheurs cliniciens.

Le centre de recherche Université Laval Robert-Giffard, créé en 1987, s'intéresse aux causes et au traitement des maladies neuropsychiatriques et neurodégénératives.

Les nouveaux chercheurs s'intéressent à des domaines connexes.

Les travaux du Dr Paul De Koninck portent sur le décodage des rythmes du système nerveux, ceux du Dr Sik sur le dysfonctionnement d'interneurones dans le développement de l'épilepsie, ceux du Dr Toth sur les mécanismes de dégénérescence neuronale, ceux du Dr Pellegrini sur les protéines et la maladie d'Alzheimer. Le Dr Yves De Koninck prendra la direction d'un nouvel axe de neurobiologie cellulaire pour mener des études sur la neuropharmacologie.

Les subventions annoncées hier serviront à acheter de l'équipement sophistiqué, comme des nouveaux microscopes électroniques qui permettent de voir dans les neurones. « Nous pourrons voir comment se connectent les neurones. Nous pourrons en outre comparer ceux de gens malades avec ceux de gens en santé », explique le Dr Maziade.

Le groupe de Robert-Giffard est le seul du genre au Canada

Michel Maziade cherche depuis 15 ans les gènes responsables de la schizophrénie, comme le font aussi d'autres groupes de chercheurs dans le monde. Mais le groupe de Robert-Giffard est le seul au Canada. « Je m'attends à des découvertes majeures d'ici deux ou trois ans. Et je crois bien qu'une contribution majeure viendra de notre centre », prédit le Dr Maziade.

Aujourd'hui, on soulage les symptômes de la schizophrénie avec des médicaments qui ont des effets secondaires. La découverte de la cause de la maladie permettra de la guérir. « Il n'y a aucune raison de croire qu'on ne pourra guérir la schizophrénie comme on a guéri la tuberculose », soutient Michel Maziade.

SAINTE-FOY

Des ambulances coincées dans les bouchons

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les automobilistes ne sont pas les seuls à s'être plaints du déneigement à Sainte-Foy: les ambulanciers ont eu toutes les misères du monde à se frayer un chemin dans les rues de la ville de Mme Boucher depuis la tempête de mardi.

La situation s'était heureusement résorbée hier, la plupart des bancs de neige ayant finalement été enlevés par les cols bleus de Sainte-Foy et les employés des compagnies sous-traitantes.

Les 15 centimètres de neige fraîche d'hier n'ont pas fait revivre le même cauchemar aux automobilistes et ambulanciers qui roulaient à Sainte-Foy.

Il faut dire que les huit voies de l'artère principale, le boulevard Laurier, étaient dégagées hier alors qu'il y en avait seulement quatre de praticables mercredi.

La situation aurait pu devenir critique en fin de journée mercredi : deux ambulances de la Coopérative des techniciens ambulanciers ne parvenaient pas à se rendre au CHUL parce que le boulevard Laurier était complètement bouché.

Les policiers de Sainte-Foy ont dû escorter l'ambulance une première fois pour lui permettre d'amener un garçon qui venait de quitter l'hôpital Saint-Sacrement pour être opéré d'urgence au CHUL et une seconde fois pour l'ambulance qui transportait une étudiante qui était tombée sur la tête à l'école de Rochebelle.

Une troisième ambulance a mis presque une heure et demi à faire le transfert d'un bébé en détresse respiratoire de l'hôpital Saint-Sacrement au CHUL.

Le directeur des opérations de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec métropolitain (CTAQM) André Hamel ne cache pas que la situation de mercredi a été extrêmement préoccupante. « Nos véhicules étaient vraiment pris dans des embouteillages monstre, rappelle M. Hamel. Je me demande si la situation n'aurait pas été moins problématique si les policiers avaient géré eux-mêmes la circulation sur Laurier au lieu de la laisser réguler par les feux. Ça aurait été une alternative pour mieux contrôler le flot de circulation. »

Les ambulanciers de la CTAQM ont heureusement pu compter sur leurs véhicules très pesants et hauts sur pattes pour manœuvrer dans les petites rues résidentielles de Sainte-Foy.



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Quand la circulation bloque à cause de la neige, comme ici au coin de Du Vallon et chemin Sainte-Foy, les ambulances aussi deviennent prisonnières.

SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653•3115

Il y a des cadeaux qui marquent plus que d'autres...

W.R. Savard bijoutier-joaillier vous suggère un jonc en or 14 blanc et or 18k jaune serti de 3 diamants et de 4 saphirs ou émeraudes ou rubis.

Total des 3 diamants: 0.09 ct.
Total des 4 pierres: 0.15 ct. environ
Courant 550$
Spécial de Noël 395$

Aussi, jonc serti de 7 diamants
total de 0.21 ct.
Courant 750$
Spécial de Noël 495$

Taxes incluses
(quantité limitée)

Ouvert le dimanche
de 11h à 17h

création Hélène Savard

MEURTRE DE VICTOR LEMAY

Un geste conscient et réfléchi

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

QUÉBEC — Même si André Roy avait un trouble de la personnalité limite, son libre arbitre n'était pas atteint lorsqu'il a tué Victor Lemay. Son geste n'était pas impulsif, mais bien conscient, intentionnel et réfléchi.

C'est du moins l'avis du Dr Gilles Chamberland, le psychiatre témoignant en contre-preuve de la poursuite au procès de Roy. Après ce témoignage, hier, la preuve été déclarée close et les avocats présenteront leurs plaidoiries aujourd'hui.

En entreprenant son témoignage, le professeur à l'Université de Montréal et directeur des services professionnels à l'Institut Louis-Philippe-Pinel a souligné qu'on lui avait refusé toute rencontre avec le jeune homme accusé du meurtre survenu en novembre 1999 à Sainte-Croix de Lotbinière. Le psychiatre s'est donc bien gardé de faire un diagnostic.

Il n'a pas remis en cause celui du psychiatre de la défense, qui a décelé un trouble de la personnalité limite chez Roy. Les descriptions dont le Dr Chamberland a pris connaissance lui font croire davantage à ce trouble de la personnalité qu'à une dépression. L'accusé de 23 ans n'a-t-il pas mentionné que la médication ne l'avait pas soulagé de sa prétendue dépression, d'ailleurs? Ses troubles, selon le psychiatre, ont débuté bien avant qu'il soit membre des Témoins de Jéhovah et il était inévitable qu'il en soit rejeté.

L'image du volcan employée par son collègue n'a pas plu au psychiatre. Selon lui, c'était la fatalité et Roy a fait le choix de se laisser aller.

Le meilleur exemple: Roy a déclaré qu'il n'aurait pas tué Victor Lemay si quelqu'un les avait vus aller vers le fleuve, le matin fatidique. L'accusé était donc capable de s'arrêter.

En somme, Roy ne saurait être déresponsabilisé pour son geste, de l'avis du Dr Chamberland. Ce geste, en effet, était conforme à un long désir.

Il était planifié et pesé depuis très longtemps. C'était donc délibéré, en accord avec ses fantasmes.

C'est vrai qu'il faut une pensée tordue pour faire ce que Roy a fait, de convenir le psychiatre, mais il s'agissait de l'aboutissement de ce que l'individu a vécu, en pesant le pour et le contre très, très longtemps. Selon le Dr Chamberland, l'accusé n'a pas cédé à une impulsion, ni à ses émotions et rien ne lui laisse croire que la logique de Roy était altérée.

EN BREF

La mairesse supplantée

■ QUÉBEC — Les cols bleus de Sainte-Foy ont presque réussi à faire oublier le houleux débat sur les fusions municipales. Ils ont même réussi à voler la vedette à la mairesse Andrée Boucher dont la façon vindicative de combattre les fusions lui a attiré de nombreux « bolos » à l'émission matinale de la Bande à Gillet, au FM 93. La course n'est pas serrée du tout cette semaine pour le bolo de la semaine. Les cols bleus occupent le haut du pavé... enneigé. Personne ni aucun événement ne leur arrive à la cheville, sauf la neige évidemment. L'animateur Robert Gillet mentionnait hier que sur les 400 appels quotidiens des auditeurs, au moins la moitié dénoncent le travail, ou plutôt l'absence de travail des employés de Mme Boucher. Il faudrait un miracle pour que le syndicat ne mérite pas le bolo de la semaine. Il n'y a pas si longtemps, un autre syndicat, celui des mécaniciens de la STCUQ, méritait les grands honneurs. Les cols bleus ont réussi à faire oublier les mécanos, Lucien Bouchard et Louise Harel On peut dire qu'ils sont vraiment seuls au sommet... de leur « banc de neige ». **G.B.**

Voleur maîtrisé

■ QUÉBEC — Un employé de la Société des alcools du Québec a réussi à maîtriser un voleur armé qui venait de braquer le commerce du 5025, boulevard L'Ormière hier vers 13 h 50. Après son larcin, le cagoulard a pris la fuite avec une petite somme d'argent. Un employé s'est lancé à sa poursuite. Rendu sur le stationnement du Canadian Tire, le voleur a tiré quelques coups de son pistolet de départ en direction de l'employé. Ça n'a pas empêché le travailleur de coucher le malfrat au sol et de le tenir fermement jusqu'à l'arrivée des policiers. **I.M.**

POURSUITES EN VUE CONTRE LE CARTEL DE LA NEIGE

Quatre villes réclament 8 M$ versés en trop

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ BEAUPORT — Québec, Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy s'apprêtent à poursuivre des membres du cartel de la neige pour obtenir le remboursement d'environ huit millions de dollars versés en trop à des entreprises qui se seraient concertées durant les années 90 pour hausser leurs prix.

À Beauport, hier soir, le conseil s'apprêtait à donner un mandat en ce sens à ses procureurs. La question sera également à l'ordre du jour du comité exécutif de la Ville de Charlesbourg lundi prochain.

« Sainte-Foy est prête à donner un mandat pour intenter des procédures contre le cartel de la neige », confirmait pour sa part le directeur des communications, Gilles Noël. C'est la firme Lavery De Billy qui représentera les trois municipalités. Les réclamations des trois villes pourraient atteindre 4 millions $.

La Ville de Québec a été la première à réclamer une compensation. Elle a obtenu 1,5 million $ de Constructions du Saint-Laurent et des Entreprises P.E.B. Elle l'a fait sans entreprendre de procédures judiciaires toutefois. Son contentieux se dit toutefois prêt à le faire au cours des prochaines semaines si la Ville ne réussit pas à obtenir un dédommagement de 4,3 millions $ auprès de sept entreprises de déneigement avec qui elle faisait affaire.



ARCHIVES LE SOLEIL

Dans chacune des municipalités, une partie des travaux s'effectue en régie, par les employés municipaux, et l'autre partie est faite par des sous-traitants.

Dans chacune des municipalités, une partie des travaux s'effectue en régie, par les employés municipaux, et l'autre partie est faite par des sous-traitants. Les réclamations peuvent donc varier selon les contrats et les spécifications de chaque municipalité.

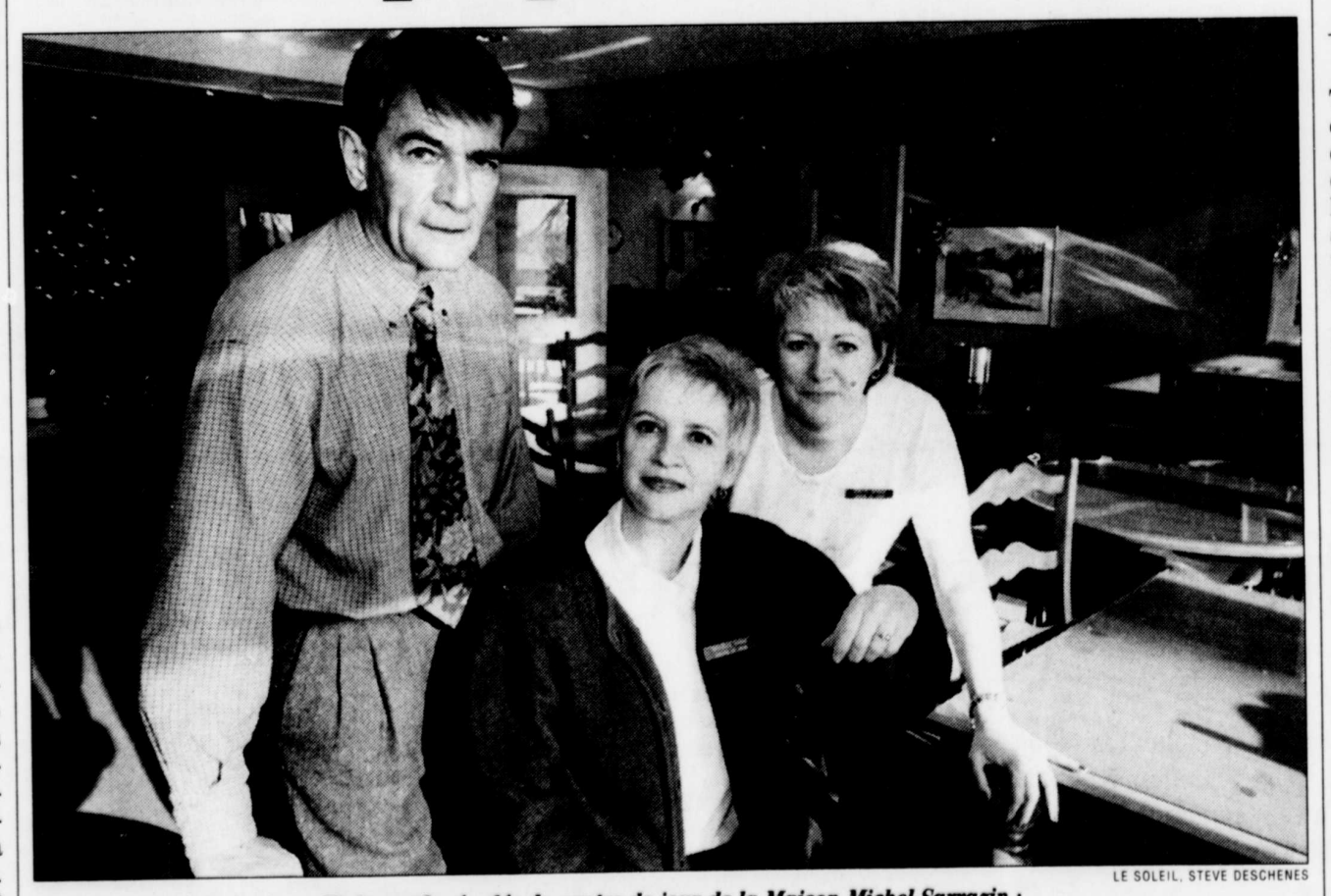
Il convient de rappeler que le 15 janvier 1999, le juge Louis De Blois, de la Cour supérieure, condamnait huit entreprises à payer des amendes totales de 2,9 millions $ après qu'elles se furent reconnues coupables d'avoir violé l'article 45 de la Loi sur la concurrence. Il s'agissait des Constructions Bé-Con Inc., Les Entreprises P.E.B. Ltée, Jean Leclerc Excavation Inc., Les Constructions du Saint-Laurent Ltée, Construction T.C.L. (1990) Inc., Henri Labbé et Fils Inc., Union des carrières et pavage Ltée et Pavage Rolland Fortier Inc.

« Plus particulièrement, les accusées ont tenu des discussions entre elles et avec d'autres personnes durant la période de l'infraction reprochée afin de se partager les travaux de déneigement, de transport et d'enlèvement de la neige sur le marché géographique dans le but de maintenir leur part du marché, réduisant ainsi la concurrence. En vertu de cette entente, chaque entrepreneur se voyait attribuer, durant la période de l'infraction, une ou plusieurs zones spécifiques de déneigement », écrivait le juge De Blois.

Dans son jugement, le magistrat illustrait qu'au cours des 10 dernières années, le marché privé du déneigement « aurait nécessité des déboursés de l'ordre de 120 millions $ de la part des acheteurs. Durant cette période, les coûts reliés au déneigement par le secteur privé connurent des hausses substantielles », écrivait-il.

CENTRE DE JOUR POUR LES CANCÉREUX SOIGNÉS À LA MAISON

Un jour de sortie pour le malade, un répit pour la famille



LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

Trois employés-clés du centre de jour de la Maison Michel-Sarrazin : le travailleur social Robert Fontaine, la coordonnatrice Danielle Gagné et l'infirmière auxiliaire Ginette Gervais.

MARIE CAOUETTE
MCaouette@lesoleil.com

SILLERY — La Maison Michel Sarrazin a ouvert un centre de jour pour les cancéreux en phase pré-terminale, il y a environ trois semaines. Logé derrière la célèbre résidence, le centre peut accueillir, pour la journée, jusqu'à 15 personnes référées par leur médecin, par l'hôpital ou par un CLSC.

Encore peu connu dans le milieu, ce service ne profite actuellement qu'à deux, trois ou quatre malades à la fois alors qu'on pourrait en accueillir 75 par semaine. Il y aurait, sur les deux rives de la région de Québec, assez de personnes souffrant de cancer et rendues au stade des soins palliatifs pour occuper toutes les places disponibles, selon la coordonnatrice, Danielle Gagné.

Inspiré du modèle londonien des centres de jour liés à l'hospice St. Christopher, ce centre de jour offre un service complémentaire au maintien à domicile assuré par les 11 CLSC de la région de Québec, qui couvrent la vaste région comprise entre Ipa Malbaie, Portneuf et la Beauce. Selon Mme Gagné, les cancéreux qui reçoivent des soins palliatifs à la maison représentent entre 15 et 20 % de la clientèle en maintien à domicile dans les CLSC.

Un des principaux objectifs du centre de jour est de briser l'isolement du patient qui a parfois peur de sortir ou qui reçoit peu de visite ; on vise aussi à fournir une journée de répit hebdomadaire à l'aidant naturel. Les locaux du centre sont isolés de ceux de la Maison Michel-Sarrazin. On y trouve une vaste salle à dîner et un grand salon, plus une chambre pour les soins, un bureau de consultation, une salle de bains thérapeutique et une cuisine.

Briser l'isolement du patient qui a parfois peur de sortir ou qui reçoit peu de visite

Le centre offre une panoplie très large de services : bain thérapeutique, physiothérapie, exercices légers, assistance psycho-sociale, thérapie par la musique et la présence de deux petits bichons maltais, soins dentaires, coiffure, manucure, atelier de dessin, de peinture et d'écriture, jeux de société, petits concerts. Le patient fait son choix parmi tout cela pour occuper sa journée passée au centre, indique Mme Gagné.

Le personnel du centre de jour assure, bien sûr, le suivi des soins d'hygiène et des traitements habituellement prodigués à domicile, tel le changement de pansement ; l'équipe médicale peut aussi rajuster la médication au besoin. Le centre offre le dîner et une sieste d'une heure est prévue en début d'après-midi. À défaut de lit, les patients s'allongent sur les fauteuils qui s'inclinent et qui les soutiennent de la tête aux pieds.

L'horaire du centre est de 9 h à 4 h, cinq jours par semaine, toute l'année. Il fermera cependant une semaine à Noël cette année, en raison du faible achalandage. Le service est gratuit pour tous, mais la famille doit assumer le transport du malade. On peut cependant demander l'aide du CLSC en cas de besoin. Rappelons qu'un patient a le droit de passer une journée par semaine au centre de jour.

MONT-STE-ANNE

Employés sur le pied de guerre

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Les employés de la station de ski Mont-Sainte-Anne sont sur le pied de guerre.

Réunis en assemblée générale, hier soir, ils ont rejeté dans une proportion de 73% les dernières offres de leur employeur, Resorts of the Canadian Rockies, et décidé à 80% d'enclencher des moyens de pression.

Leur mauvaise humeur va se manifester dès ce matin, mais ne devrait pas perturber de façon manifeste le premier grand week-end de ski, alors que toutes les pistes sont ouvertes de même que les activités de la Coupe du monde de surf des neiges Nokia-FIS.

35 % DES SYNDIQUÉS

Quelque 175 des 500 employés représentés par le Syndicat de la fonction publique du Québec ont pris part à l'assemblée.

Les travailleurs de la station de ski sont sans hausse de salaire depuis plus de six ans. Ils revendiquent une hausse de salaire adéquate et une diminution du nombre des échelons qui leur permettent d'atteindre leur maximum salarial.

Une ligne symboiique de piquetage devrait être érigée dès ce matin à l'ouverture de la station. D'autres moyens seront utilisés au cours des prochains jours.

Interdit dans les deux langues officielles !

Sylvain Arsenault plaide coupable de menaces envers Jean Chrétien

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — En anglais ou en français, il est interdit de menacer de mort le premier ministre du Canada. Le Thetfordois Sylvain Arsenault l'a appris à ses dépens hier après avoir plaidé coupable à une accusation d'avoir proféré des menaces à l'endroit de Jean Chrétien.

« On ne peut pas menacer le premier ministre dans aucune des deux langues officielles ! », a lancé le procureur de la Couronne du district de Frontenac, Me Serge Sévigny, provoquant l'hilarité générale.

Arsenault venait tout juste de tenter de réduire la portée de son geste en précisant qu'il avait proféré les menaces en anglais et qu'il ne savait pas que la jeune femme à qui il avait fait ces déclarations comprenait la langue de Shakespeare.

Arsenault a fait irruption aux petites heures du matin dans un motel de Thetford Mines l'été dernier pour demander à la préposée à l'accueil si elle connaissait le premier ministre Chrétien. « Tu lui diras que je vais le tuer ! », a-t-il ajouté à la suite de sa réponse affirmative. L'employée du motel avait ensuite téléphoné aux policiers, qui avaient arrêté Arsenault peu de temps après.

L'homme de 44 ans a des antécédents judiciaires

L'avocat d'Arsenault, Me Luc Ouellette, a demandé la confection d'un rapport présentenciel dans le dossier de son client, qui a aussi déposé un plaidoyer de culpabilité à des accusations de méfaits sur une église.

L'homme de 44 ans a des antécédents judiciaires et son avocat a également souligné qu'il avait fait de nombreux séjours en psychiatrie au cours des 10 dernières années.

Ayant déjà déclaré être en contact avec des extraterrestres qui lui enverraient des ondes négatives, Arsenault avait fait la manchette au début des années 90. Il s'était alors barricadé dans son logement, tenant les policiers en haleine pendant de longues heures et leur lançant des menaces avant de se rendre sans violence.

Le juge Narcisse Proulx de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, rendra sa sentence le 15 février dans cette affaire.

Le centre jeunesse de Québec se dit lésé

Plus de fonds seraient octroyés aux établissements déficitaires

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le Centre jeunesse de Québec s'estime lésé par le maigre 103 000 $ qui vient de lui être octroyé à même le rehaussement global de 15 millions $ des budgets des centres jeunesse, annoncé la semaine dernière.

Dans une note de service interne datée du 7 décembre et adressée aux cadres de l'établissement, et dont LE SOLEIL a obtenu copie, le directeur général du Centre jeunesse de Québec, Pierre Corriveau, déplore le fait que le gouvernement ait choisi de distribuer les sommes « sur la base des déficits actuels des établissements. Or, le Centre jeunesse de Québec n'est pas en situation déficitaire ».



Pierre Corriveau

Les efforts budgétaires se retournent contre le centre pense le dg

« Nous n'endossons pas un tel rationnel d'allocation des ressources, puisque cela ne tient nullement compte de l'évolution des besoins et de la performance ; cette façon de faire ne rejoint pas nos valeurs de gestion en termes d'efficacité, d'efficience et d'économie », poursuit-il.

En d'autres mots, le dg constate que les efforts énormes faits par l'ensemble du personnel pour se plier aux contraintes budgétaires imposées par le gouvernement se retournent contre le Centre jeunesse de Québec.

Hier, M. Corriveau a refusé d'accorder une entrevue au SOLEIL.

Sa note aux cadres précise cependant que le président du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec écrira aux ministres Pauline Marois et Gilles Baril, respectivement ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre délégué à la Protection de la jeunesse, pour leur faire part de la réaction de la direction.

LA PLUS PETITE PART

Selon l'Association des centres jeunesse du Québec, le Centre jeunesse de Québec est celui des 16 de la province à avoir reçu la plus petite part des 15 millions $. Montérégie, l'un des centres traditionnellement sous-financés, a reçu la plus grosse, avec plus de deux millions $.

Dans un communiqué émis après l'annonce des 15 millions $, la semaine dernière, le dg de l'Association, Pierre Lamarche, a indiqué que cet ajout apporterait évidemment un soulagement à certains centres jeunesse, mais qu'il y avait encore un manque à gagner de plusieurs millions, en regard des 59 millions coupés depuis 1995.

M. Lamarche réitère sa position déjà exprimée selon laquelle le système de financement actuel est désuet. L'Association s'affaire actuellement à définir les coûts réels encourus pour prendre en charge les enfants en détresse. Une fois ces coûts établis sur une base scientifique, elle souhaite défendre le bien-fondé d'un financement à la hauteur réelle des besoins.

L'Association reconnaît par ailleurs que la nomination d'un ministre délégué a contribué à la « nécessaire prise de conscience du gouvernement envers la jeunesse ».

Garder sa taille de guêpe

Même s'il y a plus d'inscriptions, les écoles privées veulent conserver leur spécificité

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les demandes d'admission ont afflué dans les écoles privées de la région de Québec. La plupart, cependant, s'en tiendront à l'ajout d'une classe en première secondaire, l'an prochain, histoire de préserver leur « taille humaine ».

C'est le cas du collège de Champigny, route de l'Aéroport, à Sainte-Foy. « Aux examens d'admission du 25 novembre et du 2 décembre, il y a eu beaucoup plus d'enfants que d'habitude », a noté Nathalie Lecompte, la secrétaire du directeur. Et lors de la journée portes ouvertes de l'automne, ce fut la cohue.

Signe d'une reprise économique? Oui, mais d'autres facteurs expliquent aussi l'intérêt des parents pour les écoles privées. Le palmarès des écoles secondaires du Québec publié dans *L'actualité* du 15 novembre a influencé bon nombre de parents. Dans cette liste de 476 noms, 31 écoles privées se sont classées parmi les 35 premières. Voilà de quoi susciter un certain questionnement. « Les parents se méfient de la mauvaise réputation des écoles publiques », analyse Mme Lecompte.

Le collège de Champigny, qui s'est classé 95e dans le palmarès de *L'actualité*, est aussi reconnu comme une institution confessionnelle catholique par le Conseil supérieur de l'éducation. « Il le demeurera l'an prochain », précise Nathalie Lecompte, qui voit là une source supplémentaire d'intérêt pour les parents.

L'an prochain, Champigny devra peut-être ajouter une classe de première secondaire, mais le nombre d'élèves demeurera le même, 510, puisqu'il y aura un groupe de moins en 4e secondaire. De toute façon, le collège n'est pas assez grand pour accueillir davantage de jeunes.

Jocelyn Lee, directeur de l'académie Saint-Louis, située dans le secteur Des Méandres, à Québec, a observé lui aussi une « légère hausse » des demandes d'admission. Il croit que la 72e position de son école a pu influencer quelques parents. Mais pour lui, ce n'est pas un critère important. Il a noté, simplement, que les enfants de ce nouveau quartier résidentiel ont vieilli et qu'ils sont maintenant rendus au secondaire.

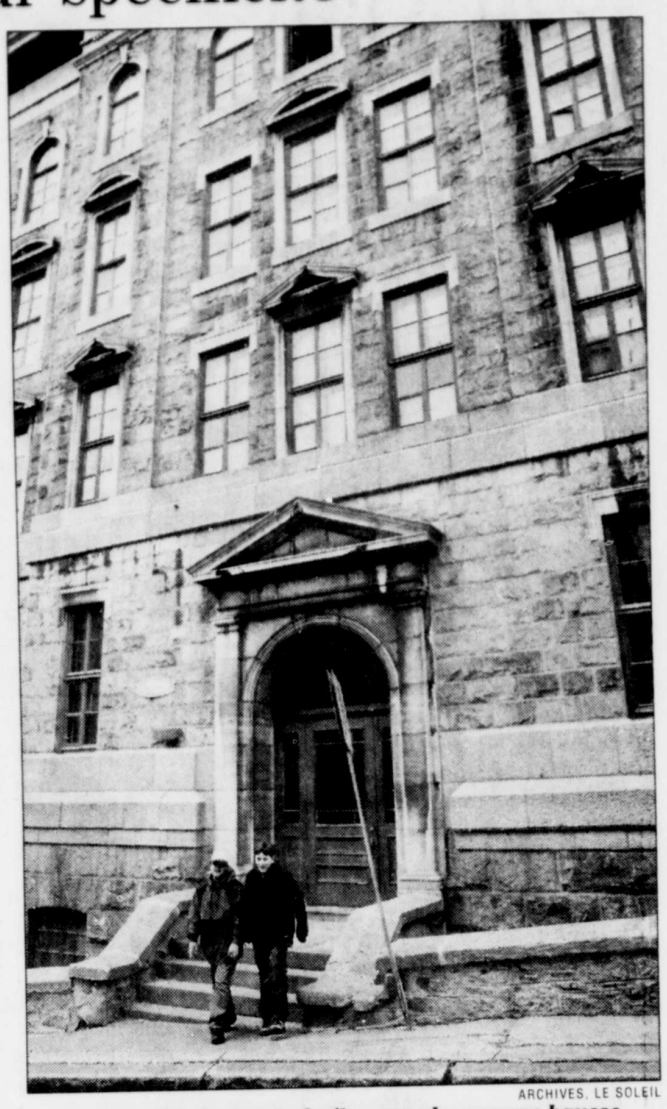
« Depuis trois ans, on est en constante augmentation », dit-il. Ils étaient 200 élèves en 1995-96 à l'académie Saint-Louis. Ils sont aujourd'hui 405. « À 420, on est complet, affirme le directeur. Notre philosophie est de rester un petit collège. On a pour objectif de devenir le meilleur, pas le plus gros. »

Le collège Jésus-Marie, à Sillery, a réalisé la meilleure performance des écoles secondaires de la région (20e position) selon le palmarès de *L'actualité*. Lise Lamontagne, directrice adjointe aux services pédagogiques, précise qu'une hausse de demandes d'admission ne garantit pas une augmentation des inscriptions. « Des parents font parfois des demandes d'admission dans plusieurs écoles », précise-t-elle.

À Jésus-Marie, l'an prochain, il pourrait y avoir un groupe de plus en première secondaire. Mais pas nécessairement embauche d'enseignants. « La tâche de ceux qui sont là sera plus lourde », a convenu Mme Lamontagne.

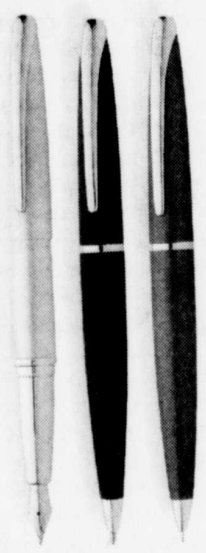
Rodrigue Samuel, directeur des services pédagogiques au collège Saint-Charles-Garnier, à Québec, a observé que depuis l'an dernier, les inscriptions étaient en hausse dans son école. Même constat au Petit Séminaire de Québec, où le bond des demandes s'est aussi fait sentir de la 2e à la 5e secondaire. Ces deux écoles privées affirment avoir été très affectées par les coupures, au fil des ans, au sein de la fonction publique. Cette année, l'économie se porte mieux dans la région et ça paraît.

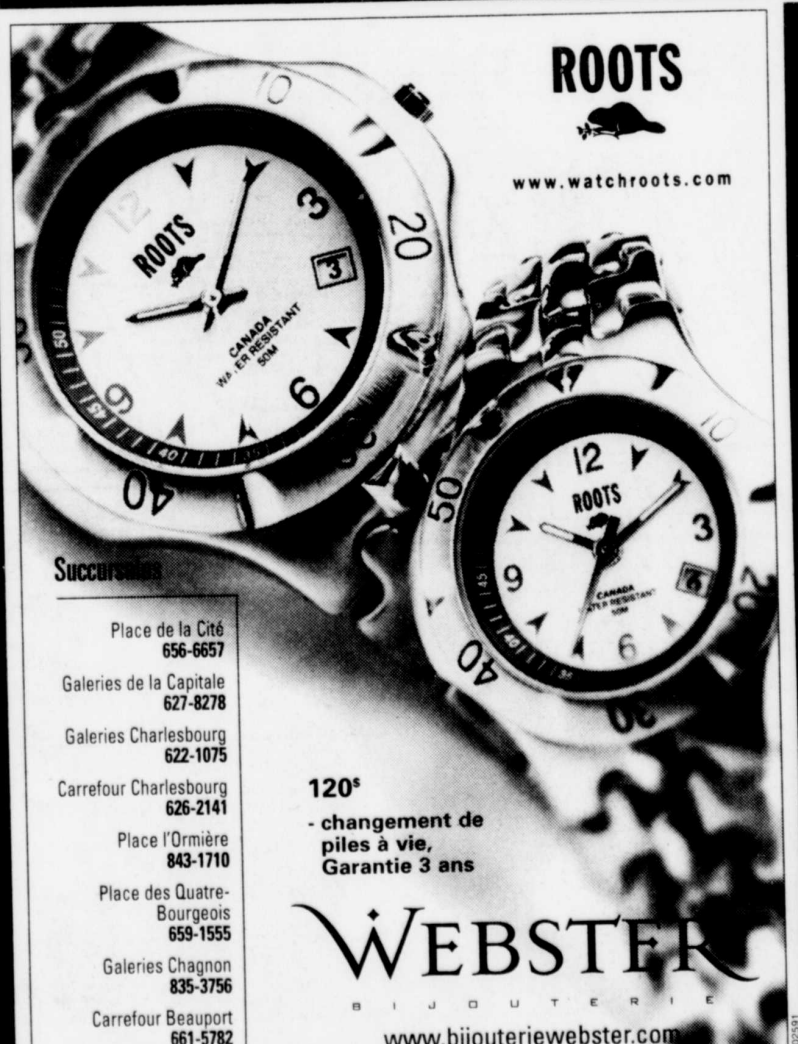
Rodrigue Samuel a compté 50 élèves de plus que l'an passé, à sa journée portes ouvertes de l'automne. Et il a traité 300 demandes d'admission pour la première secondaire, soit 30 de plus qu'en 1999. « C'est positif, on est content, dit-il. On s'attend à faire le plein dans nos cinq groupes de première secondaire. »



ARCHIVES, LE SOLEIL

Au Petit Séminaire de Québec, on observe une hausse généralisée des demandes.

CROSS SINCE 1846 ATX™
Nouvelle forme, mouvelle allure!

à partir de 59 $
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.
BOUTIQUE DU Stylo
Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca
AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO
1496021



Cellunivers
Ouverture sur l'Avenir
Centre de service pour cellulaires
toutes technologies • toutes marques
Transmission data
Téléphone satellite
Location internationale
Accessoires d'origines
Piles • Chargeurs • Étuis
Systèmes «mains libres»
Dispositif de protection contre les ondes *Wave Shield*
Vanier
355, rue Marais
527-9001
Sainte-Foy
2785, boul. Laurier
650-1000


Cellunivers est une division de la CelluBoutique
MOTOROLA SAMSUNG QUALCOMM Globalstar NOKIA


Noël en pixels chez les Larochelle:
Des jeux éducatifs, c'est amusant! Et se servir du iMac, un jeu d'enfant! Les familles peuvent profiter du programme *Brancher les familles** et se procurer des logiciels à prix cadeaux chez Micro Logic, faites-en autant!
Micro Logic
2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 658 6624
Ouvert tous les soirs à compter du 11 décembre et les dimanches 17 et 24 décembre
Obtenez une remise de 145$† à l'achat de cet ensemble!

iMac PowerPC G3 à 350 MHz • Mémoire vive de 64 Mo • Disque rigide de 7 Go • Lecteur CD-ROM • 2 ports USB • Modem et Ethernet intégrés • Clavier et souris
1 229$
Imprimante couleur HP Deskjet 640C Mac et PC • Connexion USB • Jusqu'à 6 pages/minute
159$
Revendeur agréé
Brancher les familles sur Internet
hp invent
* Selon les modalités du programme du gouvernement du Québec, détails en magasin. † Remise postale de 50 $ US (estimée à 75 $ CAN d'après un taux de change de 1,5, le taux peut varier) de Hewlett Packard et de 70 $ de Apple à l'achat combiné d'une imprimante Deskjet 640 et d'un Presario, applicable après les taxes. Détails en magasin. Photos à titre indicatif seulement. Apple, le logo d'Apple et iMac sont des marques d'Apple Computer, Inc. Deskjet est une marque de Hewlett Packard.

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

CATARACTES

L'attente diminue

LOUISE LEMIEUX

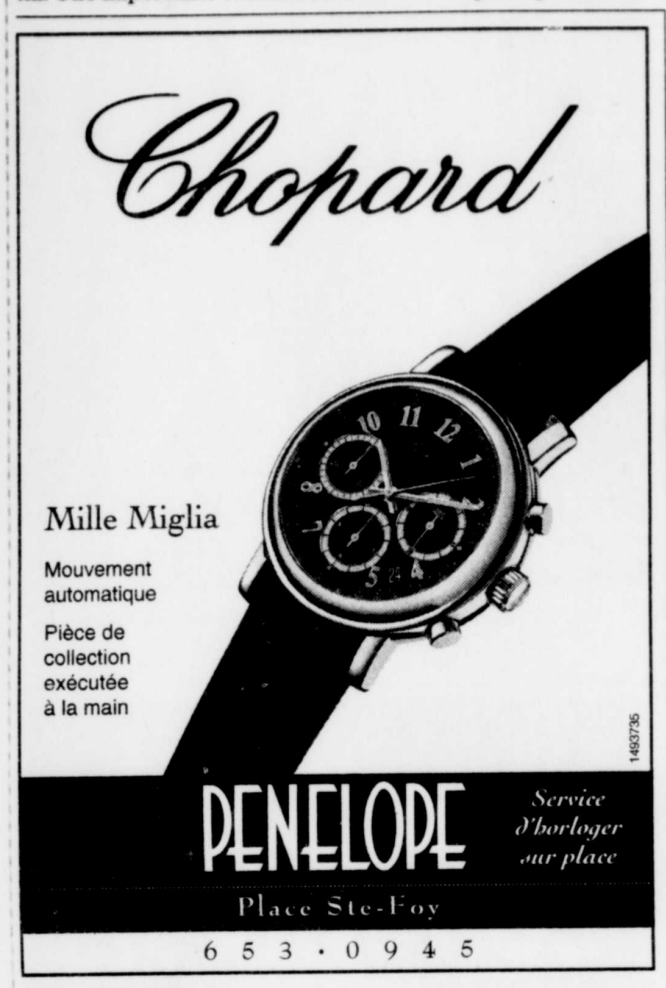
LLemieux@lesoleil.com

QUÉBEC— Bonne nouvelle (pour une fois) ! La liste d'attente pour extraire les cataractes a commencé à baisser mardi. Les ophtalmologistes du CHUL ont obtenu les fonds nécessaires pour effectuer de 25 à 30 interventions de plus par semaine.

« L'attente va baisser à deux mois et demi, ce qui est une attente normale. Nous sommes très contents. Pour une fois, la Régie régionale de la santé a répondu à notre demande », se félicite le Dr Yvon Tardif, ophatalmologiste au CHUL.

L'attente moyenne est actutellement de six mois pour l'extraction des cataractes. Vingt-cinq interventions de plus par semaine, signifie1000 de plus par année ; la liste d'attente baissera de moitié, calcule le Dr Tardif. Une salle d'opération de plus a été mise à la disposition des ophtalmologistes.

Actuellement, l'extraction des cataractes se fait dans trois hôpitaux dans la région : au CHUL, à Saint-Sacrement et à l'Enfant-Jésus. Déjà, 21 des 27 spécialistes travaillent au CHUL. Ils voudraient que tous travaillent dans le même hôpital. Une importante réunion aura lieu à ce sujet en janvier.



« Le gouvernement devrait donner des garanties »

Un professeur de l'ENAP commente le dossier des fusions municipales

ROBERT FLEURY

RFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — À quelques jours de l'adoption de la loi 170 qui regroupera des villes de banlieue autour de leur ville-centre, soit Québec, Lévis, Montréal, Longueuil et Hull-Gatineau, la hausse graduelle du compte de taxes pour des groupes de contribuables, leur baisse éventuelle pour d'autres, devrait faire l'objet de « garanties de résultats » de la part du gouvernement québécois.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Le professeur Beauregard croit que c'est surtout la crainte de l'inconnu qui motive les opposants aux fusions.

C'est du moins l'opinion d'un professeur de comptabilité publique à l'École nationale d'administration publique (ENAP), M. Claude Beauregard, un spécialiste des finances municipales.

« Les craintes des citoyens peuvent être justifiées mais le gouvernement pourrait donner des garanties », dit-il.

Le plafonnement annuel de 5 % pour fins de rattrapage dans des villes comme Sillery, comme l'a précisé la ministre Louise Harel dans les amendements qu'elle s'apprête à déposer, irait dans ce sens.

« Ici, on se montre plutôt timide à offrir des garanties »

« Les Américains ont beaucoup développé cette approche légale. Ici, on se montre plutôt timide à offrir des garanties. Si le gouvernement dit : — "Vous allez avoir des réductions de taxes" —, il en prend la responsabilité. Ça veut dire qu'il pourrait être appelé à combler la différence si ça ne se produit pas ! Mais je ne suis pas sûr qu'il soit prêt à assumer ces coûts si ces promesses ne se réalisent pas », observe le professeur de l'ENAP.

Sa position n'est pas sans rappeler celle du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, lorsqu'il suggère qu'on devrait fixer des plafonds aux dépenses.

« Le gouvernement peut les plafonner, dire qu'elles ne peuvent pas augmenter au-delà du total des budgets actuels des municipalités, plus l'inflation, faire en sorte que ces dépenses soient assujetties à la croissance de la richesse. Il peut mettre ça dans la loi tout comme il interdit déjà aux municipalités de faire des déficits ! Le gouvernement devrait donner de telles garanties aux citoyens », affirme M. Beauregard.

Celui-ci ne croit pas qu'ils tiennent absolument à garder leur ville. Ils craignent plutôt de se retrouver à la merci de nouveaux politiciens qui ne respecteront pas les engagements de leurs prédécesseurs.

« C'est davantage la crainte de l'inconnu », dit-il.

De même, le gouvernement devrait être clair sur les coûts de la transition vers une ville nouvelle et s'engager fermement à les assumer.

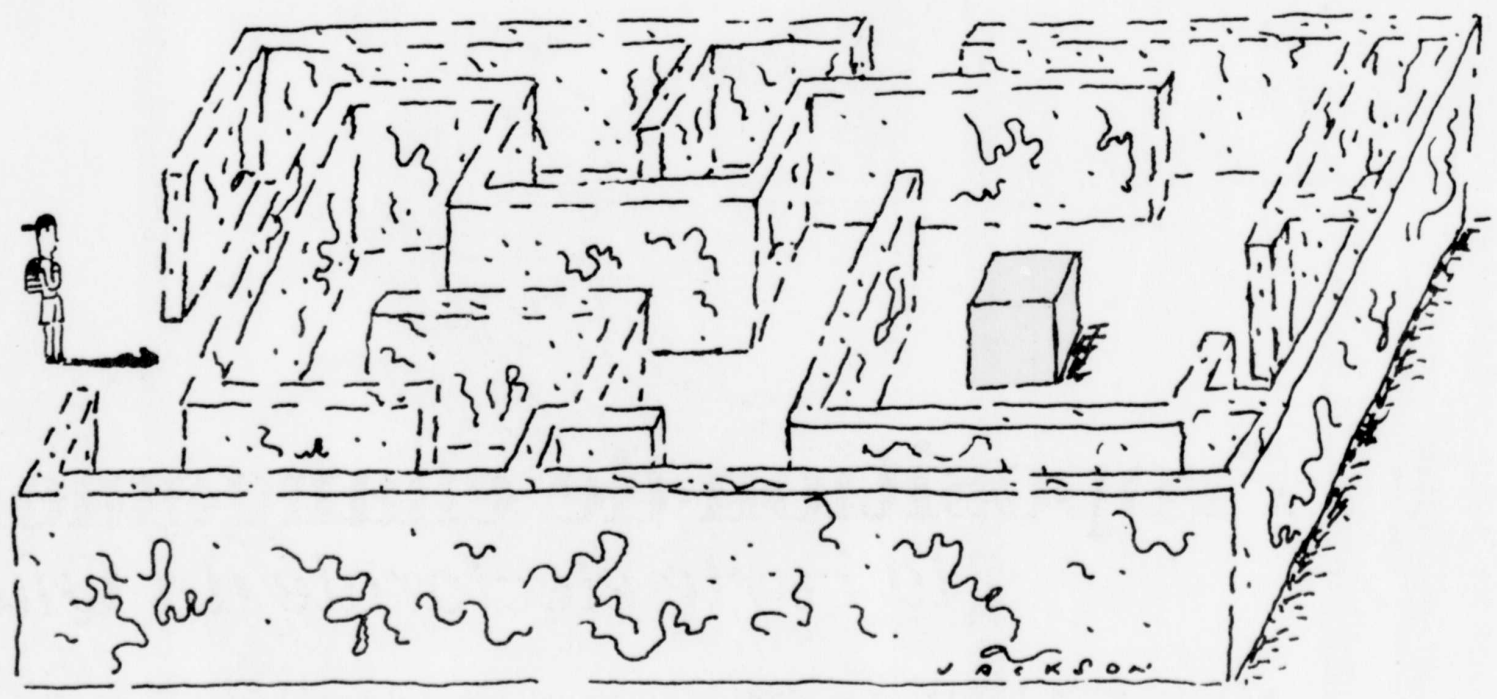
« L'iniquité fiscale actuelle fait en sorte que des citoyens paient plus que leur part de taxes. Il faudra faire en sorte qu'on leur attribue les économies réalisées dès le départ », suggère M. Beauregard.

Le professeur croit que le gouvernement n'avait pas le choix d'imposer les fusions compte tenu du manque de collaboration des maires de banlieue et du peu de crédibilité de la solution qu'ils proposaient, le maintien de leur municipalité tout en attribuant plus de pouvoirs à la future Communauté métropolitaine de Québec.

« Leurs positions étaient tellement tranchées. Il aurait fallu que les élus démontrent une bonne cohésion (à la CUQ) au cours des 25 dernières années », observe le professeur Beauregard, rappelant que leur attitude face aux frais de la Ville de Québec pour les équipements régionaux ou les logements sociaux se résumait par « pas dans ma cour » ou « ce n'est pas mon problème ! »

Le professeur de l'Énap émet toutefois des réserves sur la capacité des arrondissements à susciter la participation des citoyens à la vie démocratique.

« La démocratie municipale, c'est difficile. C'est dur d'obtenir la participation des citoyens, de les intéresser à la vie municipale. Va-t-on réussir à les intéresser quand déjà les conseils de quartiers s'essoufflent ? Les citoyens manifesteront-ils le même intérêt pour leur quartier et leur arrondissement que pour leur municipalité ? »



Comment aider son enfant à réaliser son rêve?

Réaliser un rêve n'est pas toujours facile. Plusieurs chemins peuvent y mener. Mais, peu importe la voie empruntée par votre enfant, vous pouvez l'aider à faire de son rêve une réalité. Et la clé d'un tel rêve réside souvent dans des études postsecondaires.

Ça commence par un régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Les frais de scolarité ayant augmenté de plus de 150 % au cours des 10 dernières années, poursuivre des études supérieures représente un défi toujours plus difficile à relever. D'ici 18 ans, Statistique Canada estime qu'il en coûtera en moyenne 32 000 $ pour quatre ans d'études au baccalauréat. Et il n'est question que des frais de scolarité…

Croissance à impôt différé et subvention du gouvernement fédéral.

Un REEE vous permet de verser jusqu'à 4 000 $ par enfant chaque année. Cet argent fructifiera à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que votre enfant fréquente le collège ou l'université. De plus, le gouvernement verse 20 % de votre cotisation, jusqu'à concurrence de 400 $ par année, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Un seul REEE et tellement de possibilités de placement.

Un REEE de la Banque Royale vous donne accès à toute une gamme de CPG et de fonds communs de placement, y compris le Fonds International d'Éducation Royal, afin de bien répondre à vos besoins en matière de placement.

Jamais trop tôt pour bien faire.

Puisqu'il n'y a aucuns frais pour démarrer un REEE de la Banque Royale, il est facile de commencer à investir aujourd'hui même. Communiquez simplement avec notre service Télé-Placements Royal au 1 800 769-2563.

Vous aimeriez en savoir plus?

Rendez-vous au www.banqueroyale.com/REEE ou demandez un exemplaire gratuit de notre guide *L'éducation d'un enfant – Un investissement valorisant*. Un rêve est destiné à combler votre enfant. Contribuez à faire de ce rêve une réalité grâce à un REEE de la Banque Royale.

BANQUE ROYALE

Allez au bout de vos rêves.[mc]

Les Fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale. Fonds d'investissement Royal Inc. est une firme de services financiers licenciée dans la province de Québec. Les fonds communs de placement peuvent entraîner des commissions, des frais administratifs, et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. ® Marque déposée de la Banque Royale du Canada.[mc] Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

1501364



Proposition de changements
à la carte électorale du Québec

La Commission de la représentation électorale consultera bientôt les Québécoises et les Québécois sur sa proposition d'une nouvelle délimitation de la carte électorale. Ce projet vise à mettre à jour une carte qui ne reflète plus la réalité du Québec actuel résultant des mouvements de population des dernières années. Établi selon les critères fixés par la loi, ce projet est porté à l'attention de la population et fera l'objet d'audiences publiques au printemps 2001. La Commission de la représentation électorale compte sur la participation du plus grand nombre pour mener à bien cette importante consultation.

Pour obtenir une copie de la proposition de la Commission de la représentation électorale, composez le **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**, ou consultez notre site **www.dgeq.qc.ca**

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais : 1 800 537-0644

Commission de la représentation électorale du Québec

1501364

ad1501969

LE QUÉBEC LE CANADA

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

La Gaspésie perdrait une circonscription

Péquistes et libéraux de l'Est montent aux barricades

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — L'exode de la population qui frappe la Gaspésie pourrait priver cette région d'un député à l'Assemblée nationale.

Cette suggestion, immédiatement attaquée par des députés libéraux et péquistes, émane du groupe chargé de réviser la carte électorale de la province. Le comité propose également d'effectuer un important redécoupage des comtés dans la région de Québec.

La Commission de la représentation électorale a dévoilé, hier matin, ses propositions. La baisse marquée de la population en Gaspésie l'incite à y réduire le nombre de circonscriptions de quatre à trois.

En ce moment, aucune ne compte le nombre minimal d'électeurs, fixé par la loi, soit 32 035 électeurs. Selon le comité, il faut fusionner Matane et Matapédia, ce qui regrouperait 44 481 personnes sur cette nouvelle liste électorale.

Les territoires de Gaspé et Bonaventure seraient agrandis. Ils compteraient respectivement 33 905 et 35 613 électeurs.

En Montérégie, sur la rive sud de Montréal, « le phénomène se présente de manière inverse », insiste aussi le comité. « L'ajout d'une nouvelle circonscription est devenu inévitable », dit-il. Il soumet l'idée de créer le comté de Soulanges, à l'ouest de l'île de Montréal.

Aucun des quatre comtés actuels ne compte le nombre d'électeurs fixé par la loi

En conférence de presse, Marcel Blanchet, le Directeur général des élections, qui pilote la Commission, a insisté sur le fait que toute suggestion sera soumise à la consultation publique, au printemps. Il s'attend à une levée de boucliers.

« Malgré tous les efforts qu'on a pu faire, a fait valoir le DGE, il ne nous apparaissait pas possible, en toute équité pour le reste du Québec, de conserver une quatrième circonscription dans cette région. » Le comité n'a pas voulu recommander que la Gaspésie bénéficie de la clause d'exception qui confère un député aux Îles-de-la-Madeleine, bien qu'il ne s'y trouve que 10 272 électeurs.



Le Directeur général des élections, Marcel Blanchet.

Le député péquiste de Matane, Matthias Rioux, n'a pas mâché ses mots. « Ça ne tient pas debout. On va se défendre. Au rythme où c'est parti, on va se ramasser avec un seul comté pour toute la péninsule. » Sa collègue au Parti québécois, Danielle Doyer, qui représente Matapédia, n'a pas caché son désaccord. « Je ne pense pas que les gens dans l'Est du Québec soient d'humeur à perdre un comté. »

Les libéraux Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata) et Nathalie Normandeau (Bonaventure) ont fait part des mêmes objections. « Dans nos régions », a dit M. Béchard au sujet de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, « perdre un comté, cela égale une diminution du poids politique. Ce n'est pas acceptable dans le contexte économique actuel. »

Libéraux et péquistes sont tombés d'accord pour dire que s'il y a déficit démocratique ailleurs, il faudra examiner la possibilité d'ajouter aux 125 circonscriptions que compte le Québec. Hier, M. Blanchet a indiqué que son groupe n'a pas retenu cette hypothèse.

Par contre, l'étalement urbain a amené la Commission à retoucher les limites de plus de la moitié des comtés — 71, exactement —. « Les raisons sont connues, a commenté M. Blanchet. Les centres-villes de Québec et de Montréal se sont un petit peu vidés ; les banlieues sont devenues très populeuses. »

Dans la région de la capitale, la plupart des 11 circonscriptions verront leurs contours modifiés, à l'exception de Charlesbourg et Charlevoix. Par exemple, Limoilou deviendrait Limoilou-Giffard, en étendant ses limites vers Beauport. Vanier irait chercher 4636 électeurs dans La Peltrie.

Le changement qui risque de susciter le plus de commentaires a cependant trait à Jean-Talon. La députée libérale Margaret Delisle l'a emporté à deux reprises sur le PQ, par de petites marges — 24 voix de majorité, en 1994. La Commission propose que Jean-Talon accueille 7282 électeurs de Louis-Hébert, dont ceux qui se trouvent sur le campus de l'Université Laval.

FUSIONS MUNICIPALES

Ultime échec

Les maires sortent bredouilles d'une rencontre au sommet avec Lucien Bouchard

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La rencontre au sommet entre Lucien Bouchard et les maires opposés aux fusions forcées s'est soldée par un échec, hier. Le gouvernement ne reportera pas la création des cinq nouvelles villes et les élus de la banlieue continueront de combattre farouchement la réforme municipale.



PC

Louise Harel et Lucien Bouchard se sont entretenus pendant deux heures avec les maires récalcitrants.

Andrée Boucher, de Sainte-Foy, Jacques Langlois, de Beauport, Ralph Mercier, de Charlesbourg, et leurs collègues de Westmount, Anjou et Saint-Lambert avaient rendez-vous au *bunker* hier après-midi. Ils ont rencontré le chef du gouvernement québécois et la ministre Louise Harel. Une grande première.

L'entretien a duré deux heures. Il a été courtois, mais n'a servi à rien. Derrière des portes closes, les maires ont demandé le report du projet de loi 170.

À l'issue de la rencontre, l'échec était patent. La ministre des Affaires municipales a affirmé aux journalistes qu'elle déposera aujourd'hui même à l'Assemblée nationale ses amendements et qu'aucun ne remettra en cause les grands paramètres de sa réforme.

« Nous avons indiqué aux maires que le temps de l'action est arrivé et que nous allions procéder comme prévu à l'adoption du projet de loi 170 », a insisté Louise Harel.

Quelques minutes plus tôt, les maires avaient dit espérer que tout ne soit pas joué. Pendant quelques instants, ils se sont efforcés de croire qu'ils pouvaient encore infléchir la position gouvernementale.

« On a senti le désir qu'avait le premier ministre de nous écouter, a relaté Andrée Boucher. Notre présence ici a dépassé le cadre des simples relations sociales. »

Jacques Langlois a indiqué que ses collègues et lui ont expliqué à Lucien Bouchard qu'il est faux de prétendre que les maires de banlieue s'accrochent au statu quo. Ils lui ont dit qu'ils étaient contre les fusions forcées, mais en faveur de communautés métropolitaines fortes.

DU CÔTÉ DE LÉVIS

Ce n'est pas le seul entretien que le premier ministre et Louise Harel ont eu avec des élus municipaux, hier. Ils ont aussi eu une rencontre d'une heure avec 10 maires de la Rive-Sud de Québec.

De ce côté, l'opération a été un succès. Il faut dire que les élus de la Rive-Sud collaborent depuis un bon moment déjà avec le gouvernement dans ce dossier.

Hier, ils ont officiellement laissé tomber ce qui a longtemps été leur principale revendication, soit de faire partie du comité de transition qui jettera les bases de la nouvelle ville de Lévis.

« Ce qu'on veut, maintenant, c'est de mettre sur pied un comité consultatif que le comité de transition consultera en tout temps », a déclaré Christian Jobin, de Saint-Étienne.

Sur la crainte qu'ils avaient de compter pour des prunes dans la future Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), les maires ont aussi été rassurés. Les élus de la Rive-Sud auront un droit de veto leur permettant de bloquer des décisions qui pourraient être prises au niveau de la CMQ. « La Rive-Nord ne pourra pas imposer ses façons de faire à la Rive-Sud », s'est réjoui Christian Jobin.

CAUCUS SPÉCIAL

La ministre Harel participera ce matin à une réunion spéciale qui rassemblera l'ensemble des députés du Parti québécois. Elle leur présentera ses amendements au projet de loi 170.

Le temps de l'action est arrivé, a conclu Louise Harel

CONTRAVENTIONS ÉMISES PAR LA SQ

Deux fois moins en cinq ans

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Les policiers de la Sûreté du Québec ont mis la pédale douce : en tout juste cinq ans, ils ont constaté deux fois moins d'infractions au Code de la sécurité routière sur les routes du Québec et émis, en conséquence, deux fois moins de contraventions.

Selon le dernier rapport d'activité publié sous la gouverne du directeur général de la SQ, Florent Gagné, 829 407 interventions de toutes sortes ont été effectuées sur l'ensemble du réseau routier du Québec en 1995 contre 370 524 en 1999.

Cette baisse considérable n'est pas attribuable aux moyens de pression qu'ont effectués les policiers durant les derniers mois à l'occasion du renouvellement de leur convention collective de travail. Elle se manifeste de façon constante au fil des années.

Les interventions policières de la SQ en matière de sécurité routière sont passées de 829 407 en 1995 puis, dans les années suivantes, à 727 764, 623 693, 463 394 et, finalement, 370 524 en 1999.

Les hommes en vert ne sont nullement gênés de ces statistiques : « Ce que l'on regarde, en premier lieu, c'est le bilan des collisions. Durant cette même période, les accidents avec victime(s) ont été presque du même ordre, soit 11 605 en 1995 et 11 135 en 1999 », de dire le sergent Richard Bourdon, de la Sûreté du Québec.

Le nombre d'accidents avec victimes n'a pas changé

Selon lui, la baisse du nombre de constats d'infractions est attribuable à trois facteurs : l'arrivée de la police de proximité, la fiabilité des nouvelles voitures et les moyens de pression des policiers enclenchés dès juin 1999.

« Il faut aussi tenir compte du nombre de policiers. En 1995, nous comptions 4191 policiers à la SQ. Cet effectif a ensuite diminué à 3859 en 1996, 3794 en 1997, 3743 en 1998 et a connu un léger gain à 3805 en 1999 ». Pour lui, la moitié du contingent se retrouve sur les routes et autoroutes pour surveiller la circulation.

L'un des constats les plus marquants du rapport du directeur général de la SQ a trait aux avis de vérification, technique ou mécanique, des véhicules interceptés, ce que les vieux du volant appellent des « 48 heures », soit la période requise pour aller effectuer une réparation sur un bris constaté. En 1995, 394 702 avis techniques avaient été émis contre 87 221 en 1999. Sur le plan mécanique, soit des cas plus lourds, ces « 48 heures » convertis aujourd'hui à des avertissements de 10 jours, ont aussi fait une chute : 15 906 en 1995 contre 11 661 en 1999.

Le rapport du directeur général de la Sûreté du Québec indique que le budget alloué à cette organisation atteindra le demi-milliard cette année, soit 444 781 600 $ au chapitre du fonctionnement et 20 824 200 $ à celui des investissements.

ACHETEZ LE TÉLÉPHONE... ET EXPÉDIEZ-LE GRATUITEMENT !



À partir de 99,99 $

C'est tout un Noël Xpresspost ! Pour un temps limité, achetez un téléphone sans fil prépayé chez Postes Canada et expédiez-le GRATUITEMENT* avec Xpresspost. Envoyer à cette personne spéciale l'un des cadeaux les plus courus pour les fêtes n'a jamais été aussi facile... grâce à Postes Canada.

ma POSTE À MOI

Des timbres et bien plus !

* Disponible seulement dans les Bureaux de poste participants. Jusqu'à l'épuisement des stocks. Ne peut être combinée à aucune autre offre. Détails sur place. Expédition gratuite avec Xpresspost au Canada seulement.
MC Parlez à la carte est une marque de commerce de Rogers Sans-fil inc. – Rogers Communications inc. Utilisée sous licence.
MC Solo est une marque de commerce de Nortel Networks utilisée sous licence par Bell Mobilité.
MC Les logos Clearnet et Payez et Parlez sont des marques de commerce utilisées sous licence par Clearnet Communications inc.
MC Fidomatic est une marque de commerce de Microcell Solutions inc.

JS-1501674

SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE DES DÉTENUS

Québec dit non

Un rapport interne souligne les effets néfastes d'un tel procédé

JEAN-MARC SALVET
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — La surveillance de détenus par des implants ou des bracelets électroniques ne verra pas le jour au Québec. Un document interne du ministère de la Sécurité publique recommande au gouvernement de rejeter cette forme de contrôle à distance.

« L'introduction de la surveillance électronique risque de générer plus d'effets néfastes que bénéfiques », affirme une étude transmise récemment au ministre Serge Ménard.

Ce type de surveillance est déjà en usage dans plusieurs pays. Il a ses partisans mais aussi ses farouches opposants, même chez nos voisins du Sud.

L'étude a été commandée en janvier dernier à la suite d'un arrêt de la Cour suprême du Canada. L'arrêt Proulx a statué que tous les criminels, même ceux ayant commis des crimes violents, doivent être admissibles à une sentence d'emprisonnement avec sursis, c'est-à-dire à une peine devant être purgée dans la communauté plutôt que derrière les barreaux.

Si elle a encouragé cette solution, la Cour suprême l'a toutefois accompagnée d'une contrepartie. Elle a invité les juges à recourir aux peines avec sursis uniquement s'ils sont convaincus qu'elles ne mettront pas en péril la sécurité de la collectivité.

Cet arrêt a fait croire à plusieurs que la surveillance électronique pourrait pallier à cette incertitude. Le rapport du ministère de la Sécurité publique rejette catégoriquement cette solution.

« Il est possible d'exercer des contrôles adéquats dans la communauté sans recourir à cette technologie, peut-on lire. Il suffit d'avoir le personnel suffisant et des modes d'organisation plus efficaces qui permettront de vérifier d'une façon systématique et régulière le respect des conditions imposées aux contrevenants. »

L'étude interne invoque quatre motifs pour repousser la surveillance électronique : 1) la tendance à la surpénalisation qu'elle entraînerait ; 2) le faible effet qu'elle aurait sur la diminution de la population carcérale et les problèmes de surpopulation ; 3) son incapacité à prévenir la récidive ; 4) sa rentabilité financière incertaine.

Selon nos informations, le ministre Serge Ménard aurait pris acte de la recommandation du rapport et aurait décidé de laisser de côté tout ce qui pourrait s'apparenter à de la surveillance électronique.

Pour faire suite à l'arrêt Proulx, il s'apprêterait cependant à présenter des balises assurant une meilleure gestion des sentences avec sursis.

INFIRMIÈRES

La FIIQ courtise la FTQ

MONTRÉAL (PC) — La Fédération des infirmières entreprend des pourparlers en vue de s'affilier à la plus grosse centrale syndicale au Québec, la FTQ.

Les démarches sont entreprises mais ne pourront se concrétiser, le cas échéant, avant la fin de l'année 2001, précisait au cours d'un entretien téléphonique depuis Sept-Îles la présidente de la Fédération des infirmières Jennie Skene.

C'est d'abord et avant tout pour faire entendre sa voix plus fort, par l'intermédiaire d'une grosse organisation syndicale, que la Fédération des infirmières a émis le vœu de s'affilier à une centrale syndicale. La FIIQ compte 45 000 membres ; la FTQ 450 000.

Dans le contexte de la mondialisation, de la remise en question générale des services publics et des discussions sur le libre-échange, il vaut mieux participer à un plus grand ensemble, expliquait Mme Skene.

Les discussions sont donc lancées entre les deux organisations. Un rapport d'étape sera fait aux déléguées de la Fédération des infirmières, à la fin du mois de mars 2001.

Ces déléguées décideront alors s'il y a lieu de poursuivre le processus ou d'y mettre fin. Un éventuel congrès de la FIIQ devra aussi se pencher sur la question, en juin 2001. Ensuite, un référendum devrait « obligatoirement » être tenu sur la question au sein de tous les membres de la fédération au Québec.

SOINS AUX ENFANTS

Marois admet manquer d'argent

QUÉBEC (PC) — La ministre de la Santé, Pauline Marois, reconnaît que les ressources affectées aux soins des enfants souffrant d'autisme et de troubles de la parole sont insuffisantes.

Selon l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, il y a présentement 3788 enfants en attente de soins spécialisés.

Prise à partie par les libéraux, hier, Mme Marois a expliqué que, malgré les sommes investies récemment, les besoins de ces enfants ne seront pas comblés, les situations difficiles du réseau étant trop nombreuses.

« Dans le cas des jeunes enfants, nous avons ajouté des ressources, nous en ajouterons encore dans la mesure où nous pourrons avoir de nouvelles ressources au plan financier », a déclaré Mme Marois.

Il y a quelques jours, le ministère de la Santé a reçu 40 millions $ du ministère des Finances pour les centres de réadaptation. De cette somme, 6,4 millions $ étaient destinés aux enfants. Au total, Québec allouera 25,7 millions $.

Mais cela ne suffit pas à régler des problèmes parfois dramatiques pour les familles. Les libéraux en ont énuméré quelques-uns dont celui d'un enfant de 13 ans qui aurait dû recevoir des soins orthophoniques depuis déjà six ans. Une carence de soins en bas âge laisse des traces indélébiles, reconnaissent les experts.

À la rescousse de sa collègue, le ministre de l'Éducation, François Legault, a rappelé que 1000 orthophonistes seront formés et embauchés au cours des trois prochaines années.

SALAIRES DES DÉPUTÉS

Comme lettre à la poste

■ QUÉBEC — Sans tambour ni trompette, sans même en débattre, les députés péquistes et libéraux se sont accordés, hier, des augmentations salariales totalisant 16 % rétroactives au 1er juillet 2000. Le seul à exprimer sa dissidence à l'adoption en troisième lecture du projet de loi 168 a été le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, qui a vainement réclamé un vote par appel nominal pour que l'identité de chaque député favorable à sa propre augmentation de salaire soit enregistrée au journal des débats. Selon les termes de la nouvelle Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le salaire annuel de chacun des 125 élus passera de 63 317 $ à 69 965 $ à compter du 1er juillet et atteindra 73 507 $ en janvier 2002. À compter de janvier 2001, l'augmentation sera de 2,5 % additionnels et trois semaines plus tard d'une autre tranche de 2,5 %. En janvier 2002, les députés auront une autre augmentation salariale de 2,5 %. Cette augmentation de salaire est aussi améliorée de la même façon que celle accordée aux cadres supérieurs de la fonction publique. (PC)

Le Centre de Santé et Beauté Vénicia
Offrez-vous la détente ultime à prix minime.
Nous vous offrons...
• Massothérapie
• Aquamassage
• Bain flottant
• Balnéothérapie
• Esthétique
• Coiffure
• Bronzage
• Pose d'ongle
CERTIFICAT-CADEAU DISPONIBLE
VÉNICIA
LE CENTRE DE SANTÉ ET BEAUTÉ
Ouvert 7 jours de 9h à 22h ••• 650-7491 ••• 2639, chemin Ste-Foy
1501525
OBTENEZ GRATUITEMENT
FORFAIT SOS
LE CENTRE DE SANTÉ ET BEAUTÉ
9465B

"SEARS!" ®/MD
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2000, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Heures de magasinage des fêtes

SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 H à 17 H	9 H à 17 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H	8 H à 21 H

Moitié prix
De plus, obtenez une remise instantanée de 50 $.
Remise déduite au moment de l'achat; détails en magasin
ENSEMBLE CONFORT SUPRÊME DE LA SÉRIE 3781SS À RESSORTS INDÉPENDANTS
1 place-TG 2 places. Moelleux ou ferme.
Rég. Sears 3199,98-4499,99. L'ens.
1588-2238 $
NOUVELLE
5 bonnes raisons
LES PLUS BAS PRIX DE L'ANNEE
MATELAS NE BOUGEANT PAS, MEME SI LE DORMEUR BOUGE BEAUCOUP
LUXUEUX PLATEAU COUSSIN POUR CONFORT SANS PAREIL
GARANTIE LIMITEE DE 20 ANS, DETAILS EN MAGASIN
ENSEMBLES MATELAS-SOMMIER DE SEARS : RECORD DE VENTES AU CANADA
D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité.
Prix en vigueur jusqu'au dimanche 17 décembre 2000

Tous les meubles† sont en solde
ou à prix spécial
Tous les ensembles matelas-sommier sont à moitié prix
ou à prix spécial
De plus, avec la carte Sears,
pas de paiement avant 2002* pour tous les meubles† et ensembles matelas-sommier

Il y a un magasin Sears près de chez vous

Tous les magasins ne vendent pas de meubles. Pour plus de détails, voyez la liste ci-dessous.

Alma - ensembles matelas-sommier
Carrefour Alma, (418) 662-2222

Chicoutimi - meubles et ensembles matelas-sommier
Place du Saguenay, (418) 549-8240

Drummondville - meubles et ensembles matelas-sommier
Les Promenades de Drummondville, (819) 478-1381

Lévis - meubles et ensembles matelas-sommier
Les Galeries Chagnon, (418) 833-4711

Québec - meubles et ensembles matelas-sommier
Place Fleur de Lys, (418) 529-9861
Place Laurier, (418) 658-2121
Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec
Boulevard de la Capitale et autoroute 40, (418) 260-9084

Sherbrooke - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke
Autoroute 410 et Boulevard de Portland, Centre commercial Carrefour de l'Estrie, (819) 564-3010

Trois-Rivières - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières,
2950, Boulevard des Récollets,
Autoroute 40 et Boulevard des Récollets,
(819) 379-0992

Victoriaville - ensembles matelas-sommier
Grande Place des Bois Francs, (819) 357-4000

*Pas de paiement avant janvier 2002, avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 $. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 31 décembre 2000. Renseignez-vous.

†R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébé.
Le choix de meubles varie suivant le magasin. Renseignez-vous auprès de votre magasin Sears.

Prix en vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre 2000

SEARS
Sears. Les beaux côtés de votre vie.MC

NP1231900
Copyright 2000. Sears Canada Inc.
ad1500407

ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

La Cour suprême clarifie les balises

Des trafiquants acquittés subiront un nouveau procès

OTTAWA (PC) — Neuf personnes acquittées relativement à l'exploitation d'un réseau de vente de cocaïne à Victoria, en Colombie-Britannique, devront subir un nouveau procès après que la plus haute instance judiciaire du Canada eut statué que des enregistrements de conversations téléphoniques pouvaient bel et bien être retenus contre elles.

Dans un jugement unanime (9-0), la Cour suprême du Canada a clarifié les questions que doivent se poser les juges d'instances inférieures au moment d'octroyer le droit d'user de cette méthode d'enquête fondamentale.

En vertu du Code criminel, l'écoute électronique est vaguement autorisée lorsque « les autres moyens d'enquête ne présentent pas de chances de succès ».

Écrivant au nom de la cour, le juge Louis LeBel a élaboré sur le sujet, en affirmant que les juges avaient le devoir de protéger les citoyens « contre l'indiscrétion de l'État ».

Les policiers requérant le droit de procéder à de l'écoute électronique devront montrer, dans les documents qu'ils soumettent à l'attention du juge, qu'« il n'y a aucune autre solution de rechange raisonnable quant à la méthode d'enquête » à privilégier dans les circonstances.

Dans le cas du réseau de vente de cocaïne, « les policiers avaient d'autant plus besoin de recourir à l'écoute électronique qu'ils cherchaient à remonter aux plus hauts échelons du réseau, afin de pouvoir arrêter les dirigeants du trafic », a ajouté le juge LeBel.

Le verdict d'hier renverse donc l'acquittement de Neil Grandmaison et de huit de ses acolytes. La Cour suprême maintient donc le jugement de la Cour d'appel ordonnant un nouveau procès dans cette affaire, mais elle n'appuie toutefois pas la suggestion voulant que les enregistrements de conversations téléphoniques soient autorisés s'il est prouvé qu'ils représentent la façon la plus efficace de mener une enquête.

Cela donnerait trop de pouvoir aux gens chargés d'appliquer la loi, a estimé le juge LeBel. À son avis, « en utilisant le critère d'efficacité, l'écoute électronique serait toujours disponible pour les policiers, on remplacerait le critère de nécessité par celui d'une opportunité laissée à la discrétion de la police ». « Un tel glissement donnerait, à bon droit, un frisson dans l'échine de chaque Canadien épris de liberté », a-t-il précisé.



P C

Les secouristes de Sarnia se sont rapidement mis à la recherche de l'employée disparue dans les décombres du centre commercial dont le toit s'est affaissé sous le poids de la neige.

CENTRE COMMERCIAL À SARNIA

Une victime sous le toit effondré

SARNIA, Ont. (PC) — Une femme a perdu la vie lorsque le toit d'un centre commercial de Sarnia, dans le sud de l'Ontario, s'est effondré sous le poids de la neige.

Le centre commercial Lambton n'était pas encore ouvert à la clientèle quand l'accident est survenu, à 8 h 30, mais des employés y étaient pour préparer une autre longue journée de magasinage des Fêtes.

Une accumulation de neige sur le toit plat du centre, construit il y a 30 ans, serait responsable de l'effondrement d'une section de 21 mètres de long et de 15 mètres de large.

Janet Holliday, qui travaille pour un bureau de dentistes, raconte avoir d'abord entendu les portes des magasins vibrer, puis « un gros bruit affreux » quand le toit a cédé sous la neige. La boutique Hallmark a été ensevelie dans un enchevêtrement de poutres, de tuyaux et autres pièces de métal.

Une employée de cette boutique, Susan Foster, âgée de 47 ans, est restée coincée sous la neige et les débris. Des équipes de sauveteurs armés de pelles lui ont porté secours, mais elle est décédée plus tard à l'hôpital. Sa collègue de travail, Helen McCabe, n'a subi que des blessures sans gravité.

Des policiers aidés de chiens ont passé l'avant-midi à fouiller les débris, mais ils n'ont découvert aucune autre victime.

« Remercions le ciel que cela se soit produit avant l'ouverture du centre commercial, car il y aurait eu plusieurs milliers de personnes sur place », a déclaré le maire de Sarnia, Mike Bradley.

La région de Sarnia, entre les lacs Érié et Huron, face au Michigan, a déjà reçu quelque 55 centimètres de neige cette semaine.

Les responsables des écoles, arénas et autres édifices à toit plat ont été avisés par les autorités de dégager la neige accumulée.

CRIS DE LA BAIE JAMES

Québec met 170 millions $

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bouchard a mis 170 millions $ sur la table pour faire la paix avec les Cris de la baie James.

Les propositions présentées aux Cris dans le cadre de deux ententes spécifiques portent sur la foresterie, le développement économique et leur assure de meilleurs services de santé.

Espérant ardemment de meilleures relations avec les Cris, les ministres des Ressources naturelles et des Affaires autochtones, Jacques Brassard et Guy Chevrette, espèrent que Ted Moses et ses collaborateurs jugeront positivement les propositions qui leur ont été soumises hier.

« Nous estimons que l'offre du gouvernement permet de répondre aux besoins jugés prioritaires par les Cris. Nous souhaitons sincèrement que vous accepterez de travailler avec le Québec dans le cadre de cette offre substantielle et réaliste, et demeurons convaincus qu'elle porte le germe de relations plus constructives entre le gouvernement du Québec et la nation crie », ont-ils écrit au grand chef cri.

Québec veut établir un cadre général favorisant l'application d'éléments de la Convention de la baie James et du Nord québécois (CBJNQ), signée en 1975, et d'ententes déjà conclues entre le Québec et les Cris.

Il est proposé qu'une table centrale de négociation soit créée. Cette table aurait le mandat de mener et de coordonner les négociations, de convenir d'une interprétation commune aux parties en regard de certains éléments de la CBJNQ et d'agir à titre de mécanisme de liaison pour résoudre les différends provenant des tables sectorielles ou multisectorielles.

La formation nautique de
L'Institut maritime du Québec
Votre bouée de sauvetage !
HORAIRE HIVER 2001

NOTRE PROCHAINE SESSION
PRINTEMPS : 16 AVRIL 2001

COURS RÉGULIERS

Introduction à la navigation de plaisance	Du 15 janv. au 26 mars 11 semaines/33 heures
Introduction à la navigation de plaisance	Du 16 janv. au 27mars 11 semaines/33 heures
Navigation côtière (débutant)	Du 15 janv. au 26 mars 11 semaines/33 heures
Météorologie	Du 18 janv. au 29 mars 11 semaines/33 heures
Navigation électronique	Du 18 janv. au 29 mars 11 semaines/33 heures
Navigation astronomique (débutant)	Du 15 janv. au 26 mars 11 semaines/33 heures
Entretien des moteurs marins (essence)	Du 7 fév. au 28 mars 8 semaines/33 heures
Entretien des moteurs marins (diesel)	Du 8 fév. au 29 mars 8 semaines/33 heures
Introduction à la navigation de plaisance	Du 20 janv. au 17 fév. 5 sem. + 3h. examen

COURS SPÉCIAUX

Théorie et design du voilier	Du 18 janv. au 29 mars 11 semaines/33 heures
Matelotage (de base)	Du 18 janv. au 15 fév. 5 semaines/15 heures
Radiotéléphoniste (VHF)	Les 22 fév. et 1er mars 2 semaines/6 heures
Brevet d'opérateur nautique	26 et 28 février 8 heures
Brevet d'opérateur nautique (EXAMEN)	7 mars 1 heure
Mesure d'urgence sur l'eau	28 et 29 avril 1 fin de sem./12 heures

Contactez M. Jean-Pierre Gravel
Québec :
Tél. : (418) 692-1185 poste 227
imqq@quebectel.com
1501479

la Baie
CORRECTIONS
Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier **Beauté à la Baie** (B11-3B) publié par la Baie en décembre 2000.
Page couverture. Offre Estée Lauder. On aurait dû lire: **À l'achat de n'importe quelle fragrance Estée Lauder, obtenez ce jeu de couleurs pour 40$.**
Page 8. Offre Alfred Sung. On aurait dû lire: **Cette ravissante montre-bracelet signée Alfred Sung accompagne un atomiseur d'eau de toilette de 100 ml. Seulement 87$.**
NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS.
1503092

POSSESSION D'UNE ARME

Un an pour le fils de « Mom » Boucher

■ SAINT-JÉRÔME — Le fils de Maurice « Mom » Boucher, Francis, âgé de 24 ans, a été condamné hier à un an de prison, au palais de justice de Saint-Jérôme. Il avait auparavant plaidé coupable à une accusation de possession d'une arme chargée. À sa sortie de prison, il devra se soumettre à une période de probation de deux ans. Il lui sera interdit de posséder des armes pendant dix ans. En septembre 1999, Francis Boucher avait été arrêté en face de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. La conjointe d'un membre des Rockers, affiliés aux Hell's Angels, y était hospitalisée à la suite d'un attentat. En compagnie d'autres membres des Rockers, Boucher faisait le guet armé d'un revolver. Embarrassée par la présence de ces gardiens, la direction de l'institution avait fait appel à la police pour les déloger. (PC)

À l'achat d'un système complet avec moniteur Samsung
OBTENEZ UN VIDÉO PUPPIE VCR VR400RC VALEUR DE 159$
Meg @-Zone Informatique

Meg-@-Système
Intel PentiumIII • 800MHz
Carte mère Soyo 7VCA
Mémoire vive 128Megs PC133
Disque dur 20GB 7200rpm, ATA 100
Lecteur de disquette 31/2
Boitier ATX deluxe 300W
Cd-rom 52X Créative
Vidéo Nvidia TNT2 32M
Fax-Modem 56K v.90
Carte de son PCI 128
Altec Lansing ACS 21
Moniteur 17" Samsung 750S .24DP
Clavier bilingue ACNOR
Souris Logitech avec roulette
Microsoft Windows Millenium fr.
Seulement... 1659$

Meg-@-Bombe
Intel PentiumIII • 800MHz
Carte mère Asus CUV4X
Mémoire vive 256Megs PC133
Disque dur 30GB 7200rpm
Lecteur de disquette 31/2
Boitier ATX deluxe 300W
Cd-rom 52X Créative
Vidéo GeForce II MX 32 M
Fax/Modem 56K v.90
Sound Blaster Live! 1024
Altec Lansing ACS 54
Moniteur 17" Samsung 753Ds .20DP
Clavier bilingue ACNOR
Souris Logitech avec roulette
Microsoft Windows
Millenium fr.
Seulement... 2159$

Aussi ordinateur assemblé selon VOS SPÉCIFICATIONS, à prix COMPÉTITIF
Rien à payer avant juin 2001

Garantie 3 ANS PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE
658-4554
www.megazone.qc.ca
790, Dalquier, Sainte-Foy
Ouvert tous les soirs de semaine
1502647

AGRESSION À LA BOULE DE BILLARD

Accusation d'homicide involontaire

HULL (PC) — Jimmy Robitaille était soulagé d'apprendre que l'accusation qui pèse sur lui à la suite de la mort du jeune Patrick Lévesque, samedi dernier, en est une d'homicide involontaire.

Robitaille, 23 ans, d'Aylmer, a comparu brièvement en cour en milieu d'après-midi, hier. Son procureur, Me Jacques Gagnon, a obtenu que la cause soit reportée au 20 décembre pour enquête préliminaire et enquête sur remise en liberté provisoire.

Plusieurs membres de la famille de l'accusé se trouvaient dans la salle d'audience lors de sa comparution. Outre le père du jeune homme, son frère André Robitaille était présent et il n'a pu dissimuler sa peine à l'arrivée de son frère.

Selon les renseignements disponibles, Jimmy Robitaille avait eu maille à partir avec un groupe d'Asiatiques et Patrick Lévesque aurait été frappé par la boule de billard que l'accusé faisait tournoyer dans les airs, comme une fronde.

Patrick Lévesque, qui connaissait Jimmy Robitaille, tentait alors d'intervenir afin de mettre fin aux hostilités.

Le procureur de la Couronne, Me Slobodan Delev, a expliqué, hier, que l'accusation d'homicide involontaire avait été retenue contre Robitaille après un examen approfondi de la preuve amassée par les enquêteurs de la Sûreté d'Aylmer.

« L'analyse de la preuve et des incidents survenus à l'intérieur du bar, ne démontrent pas une intention réelle de tuer », a dit Me Delev, qui refuse toutefois de spéculer, à ce stade-ci, sur le caractère peut-être accidentel de l'événement.

ARTISANAT D'HAÏTI
ARTICLES RELIGIEUX
CENTRE MISSIONNAIRE des Auxiliaires franciscaines
1210, av. Champfleury, Limoilou (Québec)
(418) 667-7537
(paroisse St-Pascal-de-Maizerets)
Plein de nouveautés pour vos cadeaux de Noël
Le livre du Père Pascal Labelle, cap.
fondateur de l'Institut des Auxiliaires franciscaines
(possibilité de commander par la poste)
Vestes en coton ouaté à boutons pression 22$
Belles sculptures sur bois
Beaux masques en bois
Belles crèches
Belles peintures
Cassettes vidéo et audio d'Haïti
Livres de Mgr Margron
Livres de recettes créoles typiques d'Haïti
Cartes de souhaits
Cartes personnalisées avec vos photos préférées
Articles religieux, calendrier 2001
Dimanche, lundi et mardi fermé
Du mercredi au vendredi de 13h à 16h30
Samedi 11h à 16h
Merci de nous aider à les aider...
Ou envoyez vos dons par la poste au
Centre missionnaire des Auxiliaires franciscaines
a/s Huguette Paradis, a.f.
1210, Champfleury, Québec G1J 4L4
Tél.: (418) 667-7537

AVALANCHE
VÊTEMENTS DE SKI
Vente de Noël
Tout à 20% et plus de rabais
Chauds, confortables et fabriqués à Québec !
Directement du manufacturier
3930 Hamel, Québec (coin Masson)
avalancheskiwear.com
877-5584
#pg1501855

Météo Conseil
1 900 565-4455
* Frais applicables
Beau temps, mauvais temps, toujours présent
Environnement Canada Environment Canada
1502199

LE MONDE

TRANSITION PRÉSIDENTIELLE

Bush met les bouchées doubles

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le président élu George W. Bush n'aura guère le loisir de savourer sa victoire, puisqu'il devra mettre les bouchées doubles pour former son cabinet et nommer des centaines de personnes à temps pour son investiture le 20 janvier.

En temps normal, le chef de l'exécutif américain dispose de plus de deux mois après le scrutin présidentiel pour se préparer à exercer le pouvoir. Mais l'élection présidentielle de 2000 n'a rien eu de normal et ce délai a été réduit de moitié.

M. Bush, qui a commencé hier sa première journée par une cérémonie religieuse dans une église d'Austin, «a décidé qu'il veut commencer sur un message de prière et de réconciliation», a indiqué sa directrice de la communication Karen Hughes.

Loin des regards du public à son domicile d'Austin, il a reçu des coups de téléphone de chef d'État étrangers, s'est réuni avec ses conseillers et s'est entretenu avec des responsables du «Secret Service», chargé de la sécurité présidentielle, selon des organisateurs.

Il a notamment reçu un appel de félicitations du président Bill Clinton et du premier ministre britannique Tony Blair. À Bill Clinton, George W. Bush a déclaré qu'il était impatient de travailler «avec le sénateur», faisant référence à Hillary Clinton, élue sénatrice de New York, selon ces mêmes sources.

Le président de la campagne de Bush, Don Evans, a indiqué qu'il ne s'attendait à aucune annonce importante hier de la part du nouveau président.

Au cours du service religieux d'hier matin, trois pasteurs ont évoqué la nécessité de réduire la fracture laissée par cinq semaines d'une bataille historique, et demandé que Dieu inspire le nouveau président.

«Que s'amoindrisse l'esprit partisan et que grandisse l'esprit de guérison. Que la rancœur s'amoindrisse et que grandisse l'esprit de réconciliation», a déclaré le révérend Kirbyjon Caldwell, de Houston, dont le gouverneur a demandé les conseils spirituels. «Que soit accordée à ce président toute la sagesse nécessaire», a-t-il ajouté.

Le révérend Mark Craig, de Dallas, a déclaré à M. Bush qu'il avait changé sa vie en le détournant de l'apathie politique.

Le président élu doit être prêt pour le 20 janvier

«Vous avez apporté la guérison et l'espoir aux jeunes et aux plus âgés», a-t-il ajouté. «C'est ce qu'a fait Moïse. Il a été choisi par Dieu et vous avez été choisi par Dieu pour guider le peuple».

M. Bush était assis au premier rang de l'église méthodiste de Tarrytown, avec son épouse Laura et des conseillers. Il quittera le Texas —où il était depuis l'élection— pour Washington en début de semaine prochaine afin de s'entretenir avec son ancien rival Al Gore et le président sortant Bill Clinton. Il dispose donc de cinq semaines, 37 jours, pour nommer ses conseillers à la Maison-Blanche, former son administration, et préparer son programme législatif. Une gageure.

Premier acte : Bush n'a pas fait mystère qu'il serait rapidement en mesure de nommer sa garde rapprochée à la Maison-Blanche, avant de procéder à d'autres nominations.

«La transition est déjà bien avancée», a déclaré hier son vice-président élu Richard Cheney qui a précisé que Bush «entendait avancer aussi rapidement que possible afin que son administration soit en place» avant la passation des pouvoirs le 20 janvier. Il a indiqué s'attendre à ce qu'il y ait «prochainement» un premier train d'annonces de nominations, sans préciser quand.

La tâche n'est pas mince, le calendrier est serré, et il n'est pas certain que Bush puisse disposer le 20 janvier d'une équipe au grand complet, étant donné qu'elle doit au préalable être soumise à des enquêtes du FBI, la police judiciaire américaine, qui peuvent prendre des semaines.

BUDGET ET LOCAUX

Bush pourra cependant bénéficier d'un budget de 5,3 millions $US et de 10 000 m² d'espaces aménagés à deux pas de la Maison-Blanche, qui lui avaient été refusés en novembre en raison de l'incertitude qui prévalait sur le résultat de l'élection.

La clé de ces locaux, en fait une carte à puce électronique, a été symboliquement remise hier au vice-président élu, lors d'une brève cérémonie dans les bureaux loués dans l'État voisin de Virginie par l'équipe républicaine dans l'attente de l'issue de la bataille électorale.

M. Clinton a mis en place un conseil de coordination pour la transition.

Le président démocrate a indiqué hier qu'il se fixait comme priorité de réussir une «transition harmonieuse et réussie» avec son successeur, le fils de l'ancien président George Bush, que M. Clinton avait évincé en 1992.

Par ailleurs, le Sénat a exceptionnellement prévu d'organiser dès le 4 janvier, avant même que le Congrès n'entérine officiellement le prochain président, des auditions de membres potentiels d'une administration Bush.

Outre son équipe présidentielle, Bush devra se pencher sur son programme législatif et préparer dès à présent le budget fédéral de l'an 2002, qu'il est dans l'obligation légale de présenter au Congrès 13 jours après sa prise de fonctions, soit début février.

M. Bush avait chargé dès novembre Richard Cheney d'organiser la transition, et annoncé la nomination d'Andrew Card pour être secrétaire général à la Maison-Blanche.

Ces deux hommes, d'ex-membres de l'administration de son père, connaissent les ficelles de la Maison-Blanche pour avoir participé eux-mêmes à plusieurs transitions.

Chrétien s'empresse de féliciter «W»

OTTAWA (d'après PC, AFP et AP) — Le premier ministre Jean Chrétien a tenté de trouver des atomes crochus avec son nouveau collègue américain George W. Bush au cours de sa première conversation téléphonique avec le futur président des États-Unis.

Les deux hommes ont surtout parlé de baseball

Il a appelé M. Bush, hier après-midi, afin de lui offrir ses félicitations du Canada pour son élection. Ils ont convenu de trouver le moyen de se rencontrer le plus rapidement possible. «Et nous avons parlé de baseball, parce qu'il a été propriétaire d'un club de baseball», a expliqué le premier ministre, à l'occasion d'un point de presse, sujet de la plus haute importance pour les deux hommes

Les deux hommes ont plaisanté au sujet du salaire de 252 millions $ US sur 10 ans qu'a obtenu le joueur d'arrêt-court Alex Rodriguez, des Rangers du Texas, l'équipe dont M. Bush a été propriétaire.

«(C'est) une compensation plutôt généreuse à comparer de ce que lui et moi nous recevons pour le travail que nous faisons», a-t-il souligné. Ils ont calculé que cela leur prendrait 500 ans pour accumuler la même somme en salaire.

George W. Bush et son entourage ont plutôt démontré une grande méconnaissance du Canada dans la dernière année. M. Bush s'est mépris avec le nom de M. Chrétien à une occasion et un de ses conseillers importants a soutenu que le Mexique est le partenaire commercial le plus important des États-Unis— alors que c'est le Canada, et de loin.

M. Chrétien ne s'en formalise pas. Il estime que M. Bush doit faire ses classes, et qu'il va parfaire sa connaissance du Canada au fur et à mesure qu'il prendra de l'expérience.

«Il est venu au Canada à plusieurs reprises parce qu'il accompagnait son équipe de baseball à Toronto», a affirmé Jean Chrétien, faisant allusion à Bush Jr lorsqu'il était directeur adjoint de l'équipe de baseball les Rangers du Texas. «Et on apprend sur le terrain», a ajouté M. Chrétien.

Bien entendu, les deux politiciens ont parlé de choses plus sérieuses, comme le renouvellement de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre et le prochain Sommet des Amériques, qui a lieu à Québec le printemps prochain.

«Il était au courant», a noté M. Chrétien au sujet du bois d'oeuvre.

Quant au Sommet des Amériques, M. Bush veut s'assurer que l'événement sera un succès, parce qu'il est en faveur du libre-échange, a dit M. Chrétien. «C'est un dossier important parce qu'il arrive au tout début de son mandat.»

«Pour lui et pour moi, les relations entre le Canada et les États-Unis sont très importantes. Il a reconnu (...) qu'il était de l'intérêt des États-Unis et du Canada que nous ayons les meilleures relations possible», a noté le premier ministre.

Mais pas question pour M. Chrétien d'exprimer des regrets au sujet du choix des Américains. «Nous ne faisons pas de sélection. La population américaine décide d'élire un président et nous devons travailler avec celui-là. Donc, nous n'avons pas de préférence et nous ne pouvons pas avoir de préférence. Nous pouvons mieux connaître une personne, mais le président est le président.»



AP

Le président américain, Bill Clinton, commence à goûter aux vacances! Au terme d'une visite de trois jours en Irlande et au Royaume-Uni, il s'est offert une petite pause dans un pub de Londres où il se serait livré à une grivèlerie ou, c'est-à-dire qu'il serait reparti... sans payer la note. Mais ce «relâchement» ne l'a pas empêché de féliciter son futur remplaçant, George W. Bush, pour sa victoire confirmée mercredi soir par Al Gore qui lui a concédé la victoire.

Légitimité incontestée aux É.-U.

WASHINGTON (d'après AFP) — Une large majorité d'Américains est prête à accepter le républicain George W. Bush comme président légitime, indiquent des sondages publiés hier.

Huit Américains sur 10 acceptent le gouverneur du Texas comme président légitime, selon une enquête d'opinion *CNN/USA Today/Gallup* réalisée mercredi soir, juste avant que le démocrate Al Gore ne reconnaisse sa défaite et consacre la victoire de Bush.

Deux Américains sur trois estiment que George W. Bush a emporté l'élection de manière juste, selon une autre enquête réalisée par le *Wall Street Journal* et la chaîne *NBC*.

Par ailleurs, selon Gallup, les Américains gardent confiance en la Cour suprême des États-Unis, qui a décidé mardi d'interdire la poursuite de décomptes manuels en Floride, mettant fin aux espoirs d'Al Gore : 66 % des sondés ont déclaré qu'ils ne perdront pas confiance en cette institution.

Ils sont 48 % à avoir des sentiments positifs à l'égard du président élu, contre 35 % d'opinions négatives, selon le *Wall Street Journal*.

Le quotidien des affaires note toutefois que des questions plus fines révèlent certains paradoxes : ainsi une majorité de personnes interrogées se montre sceptiques quant aux chances de George W. Bush de faire du bon travail à la présidence.

L'enquête Gallup a été réalisée auprès de 633 adultes (marge d'erreur : + ou - 4%). Le sondage du *Wall Street Journal* a été réalisé du 7 au 10 décembre auprès de 2107 adultes (marge d'erreur : + ou - 2,2%). (AFP)

EN BREF

Messing jubile

■Messing, un petit village de l'Essex, dans le sud-est de l'Angleterre, célèbre depuis hier pour la seconde fois la victoire d'un de ses «enfants», George W. Bush, aux élections présidentielles américaines, a rapporté le *Times* de Londres. Messing, 350 habitants, était le village de la famille Bush quand l'un de ses habitants, Reynauld Bush, un paysan, décida en 1631 de gagner la Nouvelle-Angleterre où il parvint 11 ans après l'arrivée des premiers colons aux *États-Unis* à bord du Mayflower. Selon le *Times*, un généalogiste a lié il y a dix ans les origines de la famille Bush au village de Messing dont le conseil municipal invita le premier président George Bush, père de «W.» à venir visiter le village de sa famille. Mais le président Bush envoya ses regrets, accompagnés d'un drapeau américain de la Maison-Blanche que Messing arbore actuellement dans son église paroissiale. Le quotidien explique que les Bush ont toujours été réticents à reconnaître leurs origines anglaises, préférant se camper comme de véritables Américains du Sud. Selon le *Times*, l'Angleterre a été le pays d'origine des familles de plus de la moitié des présidents des États-Unis (23), et l'Irlande du Nord de 9, dont notamment celles de Ronald Reagan et John Kennedy. (AFP)

La traversée du désert s'annonce difficile pour Al Gore

JEAN-MICHEL STOULLIG
Agence France-Presse

WASHINGTON — Grand perdant — mais de si peu — de l'élection présidentielle, Al Gore est promis à une traversée du désert, et il trouvera d'autres démocrates ambitieux sur sa route s'il veut se représenter en 2004.

Formé dès sa tendre enfance à devenir un jour président des États-Unis, le combatif Al Gore n'a plus rien dans l'immédiat à quoi se raccrocher.

En admettant — apparemment de bonne grâce — sa défaite mercredi face à George W. Bush, il a dit vouloir passer du temps au Tennessee, le fief familial qu'il n'a su gagner le 7 novembre, pour «réparer ce qui est cassé tant au propre qu'au figuré».

Vice-président de Bill Clinton pendant huit ans, il ne va pas retrouver de siège au Parlement, contrairement à son colistier le sénateur Joe Lieberman, et aucun poste ne l'attend.

Politicien depuis 24 ans, il diffère de nombre de ténors de la politique américaine : il n'a pas jusqu'ici connu le secteur privé et il n'est pas avocat. M. Gore a été journaliste à ses débuts. Une radio de Los Angeles lui a déjà offert un emploi. Tout comme son ami Martin Peretz, directeur de la revue *New Republic*. Son nom est aussi évoqué pour diriger Harvard, son ancienne université.

SITUATION PÉNIBLE

«C'est une situation pénible. Les candidats battus dans le passé, Michael Dukakis (démocrate), Bob Dole (républicain) se sont effacés», déclare Stephen Wayne, professeur à l'Université Georgetown.

«Si j'étais à sa place, j'écrirais un livre sur l'élection (Gore a rédigé un best-seller sur l'écologie en 1992), je participerais à des conseils d'administration pour gagner de l'argent et je prendrais de la distance pour rester présidentiel», ajoute le politologue.

Les analystes s'accordent à penser que, faute de poste officiel, Al Gore aura du mal à s'établir comme dirigeant incontesté du Parti démocrate, une formation très fractionnée.

Il y a pour cela, relève le professeur Allen Lichtman, de fortes personnalités : les puissants dirigeants des groupes parlementaires démocrates au Congrès, sortis renforcés des élections, Dick Gephardt à la Chambre et surtout Tom Daschle au Sénat. Et pourquoi pas, dit-il, Bill Clinton, en maître à penser ?

UNE VICTIME

Un élément capital pourrait jouer en faveur du candidat battu : il a obtenu 337 000 voix de plus que son rival George W. Bush au plan national. Il pourrait apparaître comme une victime s'il s'avère un jour qu'il avait en fait, comme il le croit, gagné la Floride.

Gore, qui n'a que 52 ans, pourrait tenter d'imiter Richard Nixon : le vice-président d'Eisenhower fut battu d'un souffle par John Kennedy en 1960, mais réussit son «come-back» et fut élu en 1968.

«En théorie, il pourrait être à nouveau désigné par les démocrates en 2004 et gagner. Mais cela ne lui sera pas offert sur un plateau», note M. Lichtman, de l'American University.

Les démocrates songent d'abord aux élections législatives partielles de 2002 et l'opinion américaine a notoirement la mémoire courte.

Déjà, les commentateurs politiques, habitués à la campagne électorale permanente à l'américaine, mentionnent des noms pour 2004 chez les démocrates.

On retrouve sur cette liste, plusieurs sénateurs — le jeune John Edwards (Caroline du Nord), le vétéran John Kerry (Massachusetts), voire Joe Lieberman, si Gore fait l'impasse — le gouverneur de Californie Gray Davis, et peut-être, bien qu'elle s'en défende jusqu'à présent, Hillary Clinton.

Un biographe d'Al Gore, Bill Turque, estime quant à lui «difficile d'imaginer que Gore ne songe pas à nouveau à se représenter».

Mais, écrit-il dans *Newsweek*, sa femme Tipper, qui a sacrifié sa carrière à la vie politique de son mari, pourrait y être opposée. «Lui croit peut-être à sa mission historique, mais pas forcément son épouse».

DÉCÈS ET AVIS

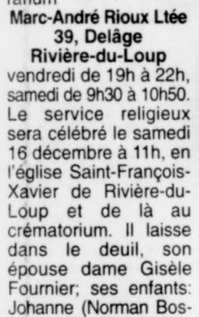
APRIL, Louis-Cyrice, Rivière-du-Loup
BÉLANGER, Raymond, Sainte-Foy
BOUCHARD, Laura Duclos, Québec
BOUCHER, Laurent, Charlesbourg
BOULAY, Marie-Louise Gauthier, Montmorency
CARBONNEAU, Côme, Ph.D.,O.C., Québec
DAIGLE, Madeleine Morin, Sainte-Foy
DÉRY, Bernard, Québec
DESPRÉS, Marguerite Thibault, Sainte-Foy
DORVAL, Marie-Claire Samson, Lévis
FAY, Hermann, o.m.i.
FILION, Jacqueline Gilbert, St-Augustin-de-Desmaures
GAREAU, Blanche, Québec
GARNEAU, Marguerite, Québec
GENEST, Jacques, Thetford Mines
GODBOUT, Gilberte Labrecque, Saint-Gervais
GRAVEL, André, Québec
LABRIE, Adrienne Michaud, Québec
LACOULINE, Rachel Letarte, Québec
LANGEVIN, Paul-Eugène, Québec
LANGLOIS, Pierre, Lévis
LAVOIE, René, Disraeli
LÉVEILLÉ, Odile McLean, Québec
LEVESQUE, Micheline, Saint-Émile
MORIN, Réjeanne, Québec
NADEAU, Gilles, Québec
ROY, Simone Hudon, Beaumont
VÉZINA, Yolande Mathieu, Beauport

APRIL
Louis-Cyrice



Au Centre hospitalier régional Grand-Portage, le 13 décembre 2000, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Louis-Cyrice April, époux de dame Gisèle Fournier. Il demeurait au 13, rue Albert, Rivière-du-Loup. La famille recevra les condoléances au funérarium
Marc-André Rioux Ltée
39, Delâge
Rivière-du-Loup
vendredi de 19h à 22h, samedi de 9h30 à 10h50. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 11h, en l'église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup et de là au crématorium. Il laisse dans le deuil, son épouse dame Gisèle Fournier; ses enfants: Johanne (Norman Bossé), Guy (Sylvie Dumais); ses petits-enfants: Marie-Eve, Stéphanie, Suzanne-Hélène, Anne-Gisèle, Sara; ses deux soeurs: Germaine et Aline.
Condoléances par télécopieur (418) 862-2668
Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation du CHRGP, 75, rue Saint-Henri, Rivière-du-Loup, G5R 2A4.
Pour renseignements (418) 862-2668

BÉLANGER
Raymond



À l'Hôpital Laval de Ste-Foy, le 9 décembre 2000, à l'âge de 62 ans est décédé M. Raymond Bélanger époux de dame Jeanne-Mance Maltais. Monsieur Bélanger fut fondateur de la St-Hubert à Cap-Saint-Ignace; il demeurait à Ste-Foy. Les membres de sa famille accueilleront parents et amis(e)s en l'église de Cap-Saint-Ignace samedi, jour des funérailles à compter de 10h. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 11h en cette même église. Ses cendres seront déposées au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, son épouse Jeanne-Mance, ses belles-filles : Renée et Lucie Lachance (Claude Garneau) et leurs enfants. Il était le frère et le beau-frère de : feu Monique (Paul Carré), Françoise (David Matte), Vincent (Yolande Arthur), Yves (Nicole Lessard), Jean-Marie (Jacqueline Boulanger); Annie Maltais, Ruth Maltais (Philippe Morissette); il laisse également dans le deuil, sa tante Mme Germaine A. Bélanger Verret, les autres membres de la famille Maltais, ses neveux, nièces, cousins, cousines, et amis(es). La famille tient à remercier tout le personnel des soins intensifs de l'Hotel-Dieu de Montmagny et de l'hôpital Laval pour l'excellence de leurs soins. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, 350, Boul. Taché Ouest, Montmagny, G5V 3R8 ou à la Fondation de l'Hôpital Laval, 2725, ch. Ste-Foy, Ste-Foy, G1V 4G5. Des formulaires seront disponibles à l'église. La direction des funérailles a été confiée à la maison
De la Durantaye & Fils
Cap-Saint-Ignace, L'Islet et St-Jean-Port-Joli
Pour renseignements ou messages de sympathie: (418) 246-5337
télécopieur: (418) 246-5115
duran4ge@globetrotter.net

BOUCHARD
Laura Duclos



À sa résidence le 12 décembre 2000, à l'âge de 88 ans, est décédée dame Laura Duclos, épouse de feu Alfred Bouchard. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, en présence du corps, le samedi 16 décembre à 11h, en l'église Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière St-Charles, 1460, Boul. Hamel, Québec. La direction des funérailles a été confiée à la
Coopérative funéraire au Pied de la Falaise
525 Prince-Edouard
Québec
La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Claude (Charlaine Michaud), Lucille (Ralph Burns), Jean (Pierrette Belleau); ses petits-enfants: Jeffrey (Darcy Bolderson), Charles (Marjorie Ménard), Stacy, Nadine; ses arrière-petits-enfants: Zacharie et Jérémie; ses soeurs, belles-soeurs et beaux-frères: Lucienne (Camille Fortin), Juliette Morency, Annette Simard, Jean-Charles Bouchard (Fernande Asselin), Marie-Paule Bouchard, Rita Asselin Bouchard, Fernande Vézina Bouchard; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Société canadienne du cancer, 489, Boul. René-Lévesque O., Québec, G1S 1S2.
Pour renseignements (418) 525-4637
fax: (418) 529-5803

BOUCHER
Laurent



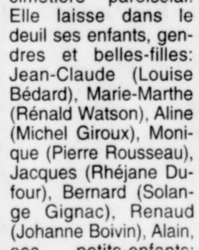
À sa résidence, le 12 décembre 2000, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Laurent Boucher, époux de dame Lise Ouellet. Il demeurait à Charlesbourg. Il a oeuvré bénévolement auprès des jeunes pendant plusieurs années pour le Patro de Charlesbourg. Outre sa conjointe, il laisse dans le deuil ses fils: Éric (Véronique Mainguy) et Martin, sa soeur et son frère Danielle (feu Daniel Lortie) et Yves, ses beaux-parents: M. Gérard et dame Fernande Ouellet, ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Ouellet: Diane (Louis Goulet), Robert (Lise Levesque), Denis (Sylvie Beaudoin), Richard (Johanne Dumont), Michel (Lyne Morin), Roland (Brigitte LeBlanc), Huguette (Dany McKinnon), René, Raymond (Sylvie Poulin) et Pierre, son filleul David McKinnon, ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux ami(e)s du Patro de Charlesbourg. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don au Patro Charlesbourg (7700, 3e Avenue Est, Charlesbourg, G1H 7J2). La famille recevra les condoléances le vendredi, 15 décembre 2000, de 14h à 17h et de 19h à 22h, le samedi, 16 décembre 2000, de 9h à 10h45 au
Complexe Funéraire Sylvio Marceau
5015 boul. du Jardin
Charlesbourg
Le service religieux sera célébré le samedi, 16 décembre 2000, à 11h, en l'église du Bon Pasteur (385, Jean XXIII, à Charlesbourg et de là au crématorium Sylvio Marceau.
Pour renseignements 627-3493
Télécopieur 627-1415
Courriel cfsm@netrover.com

BOULAY
Marie-Louise Gauthier



À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 12 décembre 2000, à l'âge de 92 ans et 9 mois, est décédée dame Marie-Louise Gauthier, épouse de feu M. Alphonse Boulay. Elle demeurait Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire
F.X. Bouchard Inc
4100 boul. Ste-Anne
Montmorency
samedi, jour des funérailles, de 8h30 à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi, 16 décembre 2000, à 11h, en l'église de St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Jean-Claude (Louise Bédard), Marie-Marthe (Rénald Watson), Aline (Michel Giroux), Monique (Pierre Rousseau), Jacques (Rhéjane Dufour), Bernard (Solange Gignac), Renaud (Johanne Boivin), Alain, ses petits-enfants: Kathleen, Steeve, Robert, Isabelle, Dany, Martin, Patrick, Carl, Jonathan, ses arrière-petits-enfants: Suzie, Jérémie, Pierre-Luc, Charles-Éric, Marie, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Un remerciement au personnel du C.L.S.C. Orléans et du C-4000 du Pavillon de l'Enfant-Jésus et spécialement à Fernande et Clément Lavoie de la Résidence Le St-Laurent pour les bons soins reçus depuis les 4 dernières années. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, 1401, 18ème Rue, Québec, G1J 1Z4, 649-5959.
Pour renseignements 663-9838
Condoléances par télécopieur 660-1614
Courriel f.x.bouchard@videotron.net

CARBONNEAU
Côme, Ph.D., O.C.



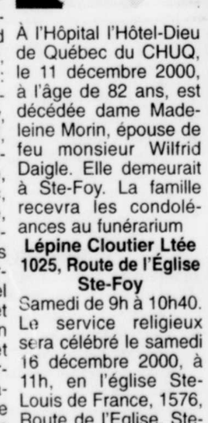
À Québec, le 10 décembre 2000, est décédé à l'âge de 77 ans, M. Côme Carbonneau, époux de Madame Françoise Pettigrew. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles: Hélène, Marie (Alfred Thoman) et Lise (Louis Roberge); ses fils: Jean (Sylvie Breton), Pierre et Alain (Mireille Marsolais); et ses petits-enfants: Gabrielle, Sean, Laura, Charles-André, Andréanne, Camille et Simon; ses soeurs: Cécile et Mariette; ses belles-soeurs et beaux-frères: Denise et René Pion, Thérèse et Marc Pettigrew, Marcelle et Jean Pettigrew, Jacqueline et Raymond Laflamme, Jeanine Chouinard et Julien Guindon, Jocelyne Houle et Claude Pettigrew.
Côme Carbonneau a connu une carrière fort remplie. De 1951 à 1963, il est professeur de géologie à l'École polytechnique et à l'Université de Montréal. Il passe ensuite au secteur privé comme vice-président chez St. Lawrence Colombium. En 1965, il devient le président fondateur de SOQUEM. De 1981 à 1986, il est président et chef de la direction de Falconbridge Copper. Après son séjour à SOQUEM, il retourne à l'enseignement à la faculté des Sciences et du Génie de l'université Laval. M. Carbonneau a fait partie du conseil des gouverneurs des universités Laval et McGill. Il a aussi été membre de la Canadian Mineral Industry Education Foundation. Il a reçu plusieurs distinctions, comme la médaille Selwyn G. Blaylock et le prix A.O. Dufresne, de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, ainsi que le prix Nicolas Denys de l'Association des prospecteurs du Québec. Il est aussi officier de l'Ordre du Canada. Côme Carbonneau est aussi un lauréat du mérite géoscientifique de l'Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec.
La famille recevra les condoléances le vendredi soir 15 décembre de 19h à 22 heures à la
Coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Sainte-Foy
(418) 688-2411
Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 11h, en l'église Saint-Yves, 2470, rue Triquet, à Sainte-Foy. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 489, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 1S2.
Pour renseignements (418) 688-2411
télécopieur (418) 688-2414
courriel cfp@videotron.net

DAIGLE
Madeleine Morin



À l'Hôpital l'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 11 décembre 2000, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Madeleine Morin, épouse de feu monsieur Wilfrid Daigle. Elle demeurait à Ste-Foy. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
1025, Route de l'Église
Ste-Foy
Samedi de 9h à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000, à 11h, en l'église Ste-Louis de France, 1576, Route de l'Eglise, Ste-Foy. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Claudette (Claude Robitaille), Réjean (Louise Fiset), Paul (Claudette Légaré); ses petits-enfants: Jean, Johanne et Nathalie Robitaille, Julie et Sarah Daigle; ses arrière-petits-enfants: ses soeurs: Rita et Thérèse Morin; ses frères: Alphonse (Lucie), René (Marie-Paule); ses beaux-frères et belles-soeurs des familles Morin et Daigle, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un sincère remerciement au Dr Marcelle Laberge pour les bons soins prodigués.
Renseignements: 529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel: lc@lepinecloutier.com

DÉRY
Bernard



À l'hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec, le 7 décembre 2000, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Bernard Déry. Il demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 11h, en l'église Saint-Jean-Baptiste et de là au cimetière Notre-Dame-de-Belmont. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, sa soeur Marguerite; sa grande amie Thérèse Lapointe; ses belles-soeurs: Gilberte Allard (feu Gérard Déry), François, Jean-Pierre, Daniel, Gilbert, Gérard, Geneviève; Marthe Marois (feu Raphaël Déry), Alain, Lorraine, Suzanne, Michel. Il était le frère de feu Gemma. Il laisse aussi dans le deuil encore quelques parents et amis. Toute marque de sympathie peut se traduire par une offrande de messe ou un don à la fondation de l'hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec (les formulaires seront disponibles à l'arrière de l'église). La direction des funérailles a été confiée à la
Coopérative funéraire du Plateau
Sainte-Foy
Pour renseignements 688-2411
télécopieur 688-2414
courriel cfp@videotron.net

DESPRÉS
Marguerite Thibault



À l'hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec, du CHUQ, le 14 décembre 2000, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Marguerite Thibault, épouse de feu monsieur René Després. Elle demeurait à La Roseraie, Sainte-Foy. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
1025, rte de l'Église
Sainte-Foy
vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 14h, en l'église Notre-Dame de Foy, 820, Chanoine-Martin, Sainte-Foy. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces des familles Thibault et Després ainsi que plusieurs amis, amies. Remerciements à la résidence La Roseraie de Sainte-Foy ainsi qu'au personnel du 900 et 13500 de L'Hôtel-Dieu de Québec pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la maison Michel-Sarrazin, 2101, chemin Saint-Louis, Sillery Qc G1T 1P5, tél.: 688-0878.
Pour renseignements (418) 529-3371
télécopieur (418) 529-9506
courriel lc@lepinecloutier.com

DORVAL
Marie-Claire Samson



À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le mardi 12 décembre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Marie-Claire Samson, épouse de M. Henri Dorval. Elle demeurait à Lévis. La famille recevra les condoléances à la
Résidence funéraire Pierre Blais inc.
239, St-Joseph
Lévis
(secteur Lauzon)
vendredi de 14 à 16h et de 19 à 22h. Samedi de 11 à 12h15. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000, à 12h30, en l'église St-Joseph de Lauzon. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Sylvain (Linda Piquette), Guy (Claudine Fortin), Marcel (Linda Noël), Marc (France Caouette); ses petits-enfants, Suzy, André, Amélie, Dominique, Marie-Claude, Gabrielle, Marie-Michelle, Jean-Philippe, Isabelle et Laurianne Dorval; sa soeur Céline Samson (Norbert Pelletier) (Josette, Bertrand, Benoit et Martin); son frère Yvan Samson (Carol Pharex), feu Roger Samson (Madeleine Vande Weyer); ses beaux-frères et belles-soeurs, Jacqueline Dorval (feu René Dumont), Jacques Dorval (Georgette Rhéaume), Yves Dorval (feu Yvette Beaulieu), Roger Dorval (Pierrette Barras), Lise Dorval (Jean-Yves Dumas), Murielle Dorval (Gaston Charest), Ghislaine Dorval (feu J.-Marc Boulanger), Michelle Dorval ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et amis. Pour ceux qui le désirent, vos offrandes peuvent se traduire par un don "In Memoriam" à la fondation Les Diabétiques de Québec, 2700 boul. Laurier, Tour Champlain, bureau 6250, Ste-Foy, Qc G1V 4K5.
Pour renseignements 837-3955
fax: 837-5107

FAY
Hermann, o.m.i.
À l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, le 13 décembre, est décédé, à l'âge de 84 ans, le père Hermann Fay, o.m.i., demeurant au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap.
Les Oblats de Marie-Immaculée et la famille accueilleront les parents et amis au
Salon funéraire Garneau
435 boul. Ste-Madeleine
Cap-de-la-Madeleine
Heures d'accueil: vendredi le 15, de 19h à 22h, samedi le 16 de 9h jusqu'aux funérailles.
Funérailles: samedi le 16, à 11h00, au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, 626 rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.
Le père Fay a exercé son ministère sacerdotal à la Baie James et sur la Côte Nord. Depuis plusieurs années il travaillait au Sanctuaire marial de Notre-Dame-du-Cap. Le défunt laisse dans le deuil ses soeurs, belle-soeur et beau-frère: Soeur Alberte Fay, s.p., Noella Fay (feu Jean-Paul Archer), Yolande Barrette (feu Jean-Charles Fay), Marie-Paule Fay, Liliane Fay (Florent Hétu), Monique Carpentier, ainsi que ses confrères et amis, neveux, nièces, cousins et cousines. Vos dons au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap seraient appréciés.
Pour renseignements: (819) 374-2441
Salon: (819) 376-5491
jdgarneau@videotron.ca

FILION
Jacqueline Gilbert



À son domicile, le 14 décembre 2000, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Jacqueline Gilbert, épouse en premières noces de feu M. André Delisle et en secondes noces de feu M. Roland Filion. Elle demeurait à St-Augustin-de-Desmaures. La famille recevra les condoléances au funérarium
Albert Rochette & Fils
350, Route 138
St-Augustin-de-Desmaures
vendredi, de 19h à 22h et samedi à compter de 13h. Le service religieux sera célébré le samedi, 16 décembre 2000, à 14h, en l'église de St-Augustin-de-Desmaures et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, ses gendres et sa belle-fille: Huguette Delisle (François Guay), Charlotte Delisle, Denise Delisle (Donald Ratthé), Solange Filion (Pierre Melançon), Alain Filion (Édith Meunier), Guylaine Filion (Pierre Massicotte); ses petits-enfants: Jean-François, Jonathan, Lydie-Anne, Jean-Philip, Marc-Antoine, Daniel, Isabelle, Christian, Pierre-Étienne, Marc-André, Dilok et Métira; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Fernand (feu Pâquerette Fournier), Bernadette Moisan (feu Léonard Gilbert), Anne-Marie (feu Adrien Gilbert), Simon (Gemma East), Pauline (Henri Desbiens), Simone (feu Octave Tessier), Gertrude (feu Roland Gagnon), Jeanne-D'Arc, Norbert (Rita East), Fernande (Lawrence Paradis), Raymond; ses belles-soeurs de la famille Filion: Lucille (feu René Morency), Julienne Leclerc (feu Maurice Filion), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital du St-Sacrement, 1050 Chemin Ste-Foy, Québec G1S 4L8.
Pour renseignements 878-2980
Télécopieur 878-5752
Courriel rochfils@total.net

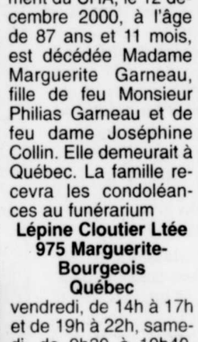
GAREAU
Blanche
À l'Hôpital St-Sacrement du C.H.A., le 13 décembre 2000, à l'âge de 91 ans, est décédée dame Blanche Gareau, fille de feu M. Joseph Gareau et de feu dame Ernestine Lemay. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée à la Maison Lépine Cloutier Ltée. Le service religieux sera célébré le vendredi 15 décembre 2000 à 14h00 en l'église du Très St-Sacrement, 1330 chemin Ste-Foy (Québec) et de là au cimetière St-Charles. La famille recevra les condoléances à l'église, une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil sa soeur: Cécile; sa belle-soeur: Béatrice Labrecque (feu Télesphore Gareau); sa filleule: Claire Legault (Michel Tison); ses neveux et nièces: Jacques Gareau, Carl Gareau, Sylvie Gareau et Martine Gareau ainsi que ses amis(es). Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par des offrandes de messes. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire
Lépine Cloutier Ltée
975 Marguerite-Bourgeois
Québec
Pour renseignements: 529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel: lc@lepinecloutier.com

GARNEAU
Marguerite



À l'Hôpital St-Sacrement du CHA, le 12 décembre 2000, à l'âge de 87 ans et 11 mois, est décédée Madame Marguerite Garneau, fille de feu Monsieur Philias Garneau et de feu dame Joséphine Collin. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
975 Marguerite-Bourgeois
Québec
vendredi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi, de 9h30 à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000, à 11h, en l'église St-Sacrement, 1330 Chemin Ste-Foy, Québec. Elle laisse dans le deuil ses neveux, nièces et leurs enfants, ses cousins, cousines et ses ami(e)s très chers.
Pour renseignements 529-3371
Télécopieur 529-9506
Courriel lc@lepinecloutier.com

GENEST
Jacques



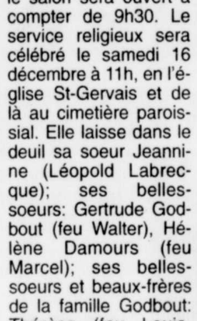
À l'hôpital de Thetford Mines, le 13 décembre 2000, à l'âge de 69 ans et 6 mois, est décédé monsieur Jacques Genest, fils de feu Henri Genest et de feu Jeanne Lemieux et époux de Gaétane Ouellet. M. Genest a demeuré plusieurs années à Thetford Mines et Ville Vanier. Il a travaillé chez Lynn Macleod et il a été directeur général du Marché du Vieux-Port à Québec.
La famille recevra les condoléances le vendredi 15 décembre de 14h à 16h et de 19h à 22h ainsi que le samedi 16 décembre de 9h à 10h45 au funérarium de la
Maison funéraire de l'Amiante (mouvement coopératif)
653, rue Pie XI
Thetford Mines
Les funérailles auront lieu le samedi 16 décembre 2000 à 11h, en l'église Saint-Alphonse de Thetford Mines.
Il laisse dans le deuil, ses enfants: Yvan (Josée Doyon), Michel (Nathalie De Grâce); ses petits-enfants bien-aimés: Gabriel, Marie-Andrée, Alexandre, Maxime et Roxane. Il laisse également son frère Marcel, époux de Monique Dodier de Repentigny; ses soeurs: Suzanne, épouse de Réal Nicol de Montréal, Aline, épouse de Guy Ouellet du Lac-de-l'Est, Colette, épouse de Damien Moreau de Sherbrooke; ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Thérèse, épouse de Robert Groleau, Françoise, épouse de feu Maurice Bergeron de Nachua, feu Alfreda, épouse de Roland Gosselin, Jean-Claude, conjoint de Lucienne Gilbert, Rolande, épouse de Michel Larieu et Diane, épouse de Jérome Bisson, tous de Thetford Mines.
Pour ceux qui le désirent, un don peut-être fait à la Société de recherche sur le cancer, 1, Place Ville-Marie (bureau 2332), Montréal Qc H3B 5C3, tél.: 1-888-939-3333.
Merci Jacques d'avoir partagé avec nous ta force et ta générosité, ton humour et ta détermination, ton intelligence et ta vivacité d'esprit, ta bonté, ton amour et ta simplicité.
De tes proches
Pour renseignements (418) 338-2676
télécopieur (418) 334-0584

GODBOUT
Gilberte Labrecque



Au foyer St-Raphaël, le 13 décembre 2000, à l'âge de 73 ans et 6 mois, est décédée dame Gilberte Labrecque, épouse de feu Roméo Godbout. Elle demeurait à St-Gervais. Les membres de la famille accueilleront parents et amis au salon funéraire
Édouard Trahan & Fils
30, de la Fabrique
St-Gervais
vendredi 15 décembre de 19h à 22h, samedi, le salon sera ouvert à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 11h, en l'église St-Gervais et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa soeur Jeannine (Léopold Labrecque); ses belles-soeurs: Gertrude Godbout (feu Walter), Hélène Damours (feu Marcel); ses belles-soeurs et beaux-frères de la famille Godbout: Thérèse (feu Louis-Philippe), Lydia (feu Appolinaire Pouliot), Fernande Roy (feu Roger), Fernand (Thérèse Goulet), Roland (Doris Godbout), Yolande (Michel Boutin), Marcel (Aline Blais); ses cousins, cousines, neveux, nièces et ami(e)s. Merci au personnel du foyer St-Raphaël pour les bons soins reçus.
Pour renseignements 887-3000
télécopieur 887-5030

GRAVEL
André



À l'Hôpital Général de Québec, le mardi 12 décembre 2000, à l'âge de 70 ans et 9 mois, est décédé M. André Gravel, époux de dame Édith Seaborn. Il était le fils de feu Jules Gravel et de feu dame Emma Bédard. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances à la
coopérative funéraire Pied de la Falaise
525, Prince-Édouard
Québec G1K 2M8
le vendredi 15 décembre 2000, de 14 à 17h et de 19 à 22h. Et le samedi 16 décembre, de 12 à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000, à 14h, en l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier et de là au cimetière Parc La Souvenance. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Diane (René Fournier), Francine, Céline (Sylvain Tondreau), André et Steve; ses petits-enfants, Maxime Gravel, Simon Fournier, Marie-Pier et Mathieu Tondreau; ses frères et soeurs, feu Jean-Paul (Edwidge Perrin), Thérèse (feu Roland Tremblay), Madeleine (feu Roland Tardif), Hélène (Jean-Paul Talbot), feu Roger (Denise Noël). Il était également le frère de feu Jeannine, Fernand et Denise; ses beaux-frères et belles-soeurs, Carmen (feu Georges Rood), Liliane (Patrick Seaburn), feu René (Aline Marcotte), Robert, Aline (Jean-Guy Gignac), Gaston (Claire Arsenault), Wellie, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Sincères remerciements aux personnels de l'unité 250 de l'Hôpital Général de Québec, pour les bons soins apportés.
Pour renseignements: 525-4637
fax: 529-5803

LABRIE
Adrienne Michaud



Au pavillon Saint-Charles, le 13 décembre 2000, à l'âge de 82 ans et 6 mois, est décédée dame Adrienne Michaud, épouse de feu Alexis Labrie. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée au
Parc commémoratif La Souvenance
301, rang Ste-Anne
(coin rte de l'Aéroport)
Quartier Laurentien
Sainte Foy
Le service religieux sera célébré le vendredi 15 décembre 2000, à 14h, en l'église Saint-Pierre-aux-Liens (4252, des Roses, Charlesbourg). Ses cendres seront inhumées ultérieurement au cimetière Saint-Charles. La famille recevra les condoléances, à l'église, une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil sa soeur Gabrielle Michaud Langelier de Lévis, son frère Benoît Michaud (Thérèse Raymond) de Saint-Pascal de Kamouraska, sa belle-soeur Mme Berthe Labrie de Baie-Comeau; ses beaux-enfants: Dolorès, Alberta, Micheline, Adrienne, André; ainsi que plusieurs neveux, nièces et ami(e)s.
Pour renseignements 871-2372
Télécopieur: 871-6965
Courriel la_souvenance@qc.aira.com

LACOULINE
Rachel Letarte



À l'hôpital Laval, le 13 décembre 2000, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Rachel Letarte, épouse de feu monsieur Joseph Lacouline. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
975, Marguerite-Bourgeoys, Québec
vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre à 10h, en l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, rue Père-Marquette, Québec. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. L'inhumation se fera au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants et sa belle-fille: Lise, Pierre et Gilles (Ghislaine Dubé); ses petits-enfants: Dominique Laporte; Philippe, Vincent et Charles Lacouline; ses soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Fernande Letarte (feu Lucien Cloutier), Rita Letarte, Monique Boily (feu René Letarte), Roger Lacouline (Marie-Anna Verreault), Raymonde Fiset (feu Lucien Lacouline), Jacqueline Lacouline (Conrad Jobin), Pierrette Lacouline, Huguette Lacouline (feu Edward Kelly) et Jean-Marc Lacouline (Jeannine Nadeau); ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines les membres de la famille de Georges Mathieu et plusieurs ami(e)s. La famille remercie le personnel de l'hôpital Laval notamment celui du 3e étage du Pavillon Notre-Dame pour les bons soins prodigués et leur soutien.
Pour renseignements (418) 529-3371
télécopieur (418) 529-9506
courriel lc@lepinecloutier.com

LANGEVIN
Paul-Eugène



À l'Hôpital Laval, le mardi 12 décembre 2000, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Paul-Eugène Langevin, époux de dame Rolande Parent. Il demeurait à la Champenoise. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre, à 16h, en la chapelle de la Champenoise, rue Gérard-Morisset, Québec, où la famille recevra vos condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles, Maud (Denis Gravel), Nellie (Bao-Linh Dinh); son fils Me Paul Langevin (Julienne Pelletier); ses petits-enfants, Martin et Stéphanie Langevin-Jolicoeur, Louis-Philippe Pelletier-Langevin; son frère Roger Langevin; ses belles-soeurs, Mme Gemma Bourré-Langevin, Jeanne Parent-Murphy, ainsi que plusieurs cousins, cousines et de nombreux ami(e)s. La famille souligne le support et l'empathie du personnel du 4ème est, de l'Hôpital Laval, sous la direction du Dr Gilles Dagenais, dans ce cheminement. Veuillez faire parvenir vos dons à la fondation de l'Hôpital Laval. Cartes disponibles à la chapelle.
Direction des funérailles:
coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Ste-Foy
Pour renseignements: 688-2411
Télécopieur: 688-2414
courriel: cfp@videotron.net

LANGLOIS
Pierre



À son domicile, le 14 décembre 2000, à l'âge de 48 ans, est décédé Pierre Langlois, époux de Carole Mercier. Il demeurait à Lévis. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Véronique et Philippe; ses parents: Georges Langlois et Armande Roy; ses beaux-parents: Charles Mercier et Rita Morin; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Laurent (Annette Lecours), Marc, Martin, Marie, Brigitte (Richard Picard), Suzanne Mercier, Lise Mercier (Robert Paquet), Jacques Mercier (Diane Déry), Diane Mercier (André Bourdon); ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces, autres parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143, rue Wolfe, Lévis G6V 9Z9 ou à la Société canadienne du cancer, section Lévis, 489, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 1S2. Sincères remerciements au Docteure Paule Laflamme et au personnel du CLSC Desjardins, plus particulièrement à Mme Marie-Paule Beaudoin. La famille vous accueillera à la résidence funéraire
Gilbert & Turgeon Ltée
58, avenue Bégin
Lévis 837-4757
télécopieur 837-9317
courriel
gilbert@turgeon.qc.ca
dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi, ouverture à compter de 13h.
Le service religieux sera célébré le lundi 18 décembre 2000 à 15h, en l'église Notre-Dame-de-Lévis.

Nous compatissons à votre deuil

et vous offrons

nos condoléances

LE SOLEIL

DÉCÈS ET AVIS

LAVOIE
René
1921 - 2000



Au CHRA de Thetford Mines, le 12 décembre 2000, à l'âge de 79 ans et 5 mois est décédé M. René Lavoie, époux de feu Aline Renaud, demeurant à Disraeli. Député du comté de Wolfe à l'Assemblée Nationale de 1962 à 1973 et Whip en chef de l'Union Nationale.
Il laisse dans le deuil ses enfants: André Lavoie (Micheline Labonté, Disraeli, Me Louis Lavoie, Montréal, Francine Lavoie, Granby, Mario Lavoie (Carole Mercier), Disraeli, Rock Lavoie (Claire Languedoc), Disraeli, Viviane Lavoie (Luc Fortier) Montréal, Dominique Lavoie (Daniel Dufour), Paris, Marie-Hélène Lavoie, Montréal et Marie-Josée Lavoie, Montréal; ses petits-enfants: Karine Lavoie (Martin Gagnon), Vanina Lavoie (Jean-François Gagnon), Amélie Lavoie, Perrine Lavoie, Félix Lavoie, Marie-Noëlle Mercier-Lavoie (Bastien Lavoie), Camille Mercier-Lavoie, Vincent Lavoie-Beaulé, Eric Languedoc, Alex Languedoc-Lavoie et Eloïse Lavoie-Dufour; son arrière-petit-fils Xavier Gagnon; sa soeur et son frère: Cécile Lavoie de Québec et Yvon Lavoie de Sillery; ses beaux-frères et belles-soeurs: Noël Renaud (feu Margueret Caroll), Lucille Renaud (feu Roland St-Germain) et Thérèse St-Onge (feu Paul-Emile Renaud); et de nombreux autres parents et ami(e)s. La famille recevra les condoléances à la
maison funéraire Audet Limitée
496, av. Jacques-Cartier
Disraeli, Qc
(418) 449-2500
télécopieur
(418) 449-1773
vendredi de 14h à 16h30 et de 19h à 22h, jour des funérailles de 11h jusqu'au départ du salon à 13h45. Les funérailles seront célébrées le samedi 16 décembre à 14h en l'église Sainte-Luce de Disraeli. Inhumation au cimetière Edouard Marcoux. Des dons à la Fondation du CHRA, 1717, Notre-Dame N., Thetford Mines, G6G 2V4 seraient appréciés par la famille.
La famille aimerait remercier sincèrement le personnel du CHRA pour l'attention et les bons soins apportés à M. Lavoie.

Pour renseignements
Coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Sainte-Foy G1N 4R8
(418) 688-2411
télécopieur
(418) 688-2414
courriel
cfp@videotron.net

LEVESQUE
Micheline



À St-Emile, le 13 décembre 2000, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Micheline Levesque, technicienne en radiologie de l'Hôpital St-François d'Assise, conjointe de M. Serge Dion. Elle demeurait à St-Emile. Selon ses volontés elle a été confiée au crématorium. Un service sera chanté en présence des cendres le samedi 16 décembre à 11h00 en l'église St-Emile, 82 boul. Lapierre, St-Emile, où la famille recevra les condoléances 1 heure avant la cérémonie, et de là au cimetière Notre-Dame des Laurentides. Sous la direction de la
Coopérative funéraire de l'Anse
280, 8eme rue
Québec
Elle laisse dans le deuil outre son conjoint, son fils Bruno, son père M. Henri Levesque (feu Réjeanne Michaud), ses frères et soeurs: Jean-Guy (Lucie Légaré), Claude (feu Céline Alarie), Johanne (Patrice Belley), Huguette (Pierre Ouellet), Chantal; ses beaux-parents: Viateur Dion (Rita Michaud); ses beaux-frères et belles-soeurs: Maryse Dion (Richard Kosse), feu Ginette Dion (Michel Sirois), Gilbert Dion (Josée Lavoie), Gaétane Dion (Lionel Gagnon), Jeanne Manse Dion, ainsi que de nombreux oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines et plusieurs ami(e)s, particulièrement ses collègues de travail du département radiologie. Un remerciement au personnel en radiologie-oncologie et au Dr Jacques Morin pour les bons soins prodigués. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 489 boul. René Levesque Ouest, Québec G1S 1S2 ou à la Fondation du CHUQ, 10 rue de l'Espinay, Québec G1L 3L5.
Pour renseignements:
525-6044
Fax: 525-6971
Courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

LÉVEILLÉ
Odile McLean



À l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus, le 13 décembre 2000, à l'âge de 93 ans, est décédée madame Odile Léveilllé, épouse de feu Félicien Léveillé. Elle demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000 à 14h, en l'église Sainte-Monique-les-Saules, 2960, boul. Masson, Québec et de là au cimetière de Cadillac ultérieurement. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: feu Félicienne (André Léveillé), Estelle (Léo Gelot), Guy (Sylvie Gagné) et Laurent (Madeleine Cyr); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa soeur Irène; et son frère Alfred (Jacqueline Guay); ainsi que ses belles-soeurs, parents et ami(e)s. Nous tenons à remercier spécialement le personnel médical et infirmier du 200 Ouest pour les bons soins prodigués. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Maison Michel Sarrazin, 2101, chemin Saint-Louis, Sillery (Québec) G1T 1P5

MORIN
Réjeanne



À L'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 13 décembre 2000, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Réjeanne Morin, fille de feu monsieur Xavier Morin et de feu dame Jeanne Harton. Elle demeurait à Québec. Les membres de la famille accueilleront parents et ami(e)s en l'église de Saint-Paul-Apôtre, 2150, 8e Avenue, Québec, le 16 décembre 2000 à 13h et le service religieux sera célébré en présence du corps à 14h ce même jour. La disposition des cendres se fera à une date ultérieure au cimetière Saint-Roch-des-Aulnaies.
Elle laisse dans le deuil, ses frères et soeurs, beau-frère et belles-soeurs: Jean-Guy (Gisèle Gagnon), Claude (Berthe Gagnon), Ghislaine, Ginette (Roger Caron), Marc (Andrée Laberge), Armand, Lise, Jacques (Louiselle Cloutier), Normand (Johanne Paquin); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Nos remerciements les plus sincères aux intervenants du CLSC de Limoilou et aux médecins, infirmier(ère)s et préposé(e)s des soins palliatifs de L'Hôtel-Dieu de Québec pour tous les bons soins, l'amour et le respect qu'elle a reçus. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 489, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 1S2, tél. (418) 683-8666. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire
Lépine Cloutier Ltée
990, 1ère Avenue
Québec
Pour renseignements
529-3371
télécopieur 529-9506
courriel
lc@lepinecloutier.com

NADEAU
Gilles



À l'Hôpital Laval, le 13 décembre 2000, est décédé M. Gilles Nadeau, à l'âge de 67 ans. Il était le fils de feu M. Armand Nadeau, de Notre-Dame de Lourdes et de feu dame Hénédine Gauvin. Il laisse dans le deuil son épouse Jeanne d'Arc Laplante, ses trois fils: Robert (Bedford, N.H.) (Karen), Armand (Van Buren, Me), Michel (Long Island, N.Y.), ses frères et ses soeurs: Colette (Léonce Montambault), feu Claude, Jean-Réal, Denise (Maurice Labbé), Marie-Laurence, Michel et Viateur (May), ses beaux-frères et belles-soeurs: Edna, Agnès, Marcella, Alice (Albert Moreau), Claire (William Porter), Charlie (Claudine), Roger (Norma), John (Rochelle), Gilbert. Il laisse aussi dans le deuil de nombreux neveux et nièces. Gilles a demeuré 27 ans à Van Buren, Me, où il agissait comme organiste à l'Église St-Bruno. Depuis 1987, il demeurait à Québec où il a été organiste au Montmartre-Canadien. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer. Le service religieux aura lieu le samedi 16 décembre 2000, à 11h30, à Notre-Dame de Lourdes. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie religieuse.
Pour renseignements
1-819-385-4542
Courriel
echo1726@ivic.qc.ca

ROY
Simone Hudon



Le 9 décembre 2000, à l'âge de 83 ans, madame Simone Hudon est allée rejoindre son époux bien aimé feu monsieur Rosaire Roy. Elle demeurait à Sainte-Foy et autrefois à Beaumont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Andrée (Jean-Yves Côté), Michelle, Danielle (Rhéol Bissonnette), Jean-François (Fabienne Marceau), Pierre-Georges (Guylaine Bérubé); ses petits-enfants: Marie-Claude et Rémy Côté, Nancy et Manon Chamberland, Jérôme, Élise et Marie-Eve Bissonnette, Simon M. Roy, Marie-Pier, Geneviève et Laurence Roy ainsi que leur conjoint. Elle laisse également sa soeur, son frère et sa belle-soeur: Éliane Hudon Taillon, Gilles Hudon (Aline Viel); ses tantes ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Nous désirons remercier sincèrement le personnel infirmier de la Résidence Logidor de Sainte-Foy pour les bons soins prodigués à notre mère. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société alzheimer de Québec, 1040, avenue Belvédère, bureau 312, Sillery, G1S 3G3. La famille vous accueillera à la
Salle paroissiale
58, rue du Domaine
Beaumont
vendredi de 19 heures à 22 heures et samedi ouverture à compter de 9 heures. Le servcie religieux sera célébré le samedi 16 décembre 2000, à 11 heures, en l'église de Beaumont. La direction des funérailles a été confiée à la maison
Gilbert & Turgeon ltée
Lévis
837-4757
Télécopieur:
837-9317
Courriel:
gilbert@turgeon.qc.ca

VÉZINA
Yolande Mathieu



À la résidence Nouvel Âge, le 13 décembre 2000, à l'âge de 74 ans, est décédée dame Yolande Mathieu, épouse en premières noces de feu M. Fernand Vézina et en secondes noces de feu M. Roger Binet. Elle demeurait à Beauport, autrefois de l'Ange-Gardien. La famille vous accueillera à la résidence funéraire
Wilbrod Robert & Fils
738, av. Royale
Beauport
vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h; samedi, jour des funérailles, de 9h30 à 10h30. Le service religieux sera célébré le samedi 16 décembre, à 11h, en l'église de L'Ange-Gardien. Elle laisse dans le deuil ses enfants : Louis (Suzanne Gariépy), Jacquelin (Lise Cloutier), Micheline (Richard Mercier) et Claude (Maryse Pellerin); ses petits-enfants : Dominic, Nathalie, Christian, Catherine, Julie, Daniel et Michèle; ses sœurs Jeannine (André Huot), Marcelle (feu Jean-Paul Bélanger), Yvette (Jean-Claude Fortier) et son frère Raymond (Jeannine Tremblay); sa belle-sœur Mme Lina Vézina (Lucien Filion) et les enfants de la famille Binet ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Nouvel Âge pour les bons soins reçus. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Société d'Arthrite, 500 Grande-Allée Est, 2eme étage, Québec (Québec) G1K 2J7.
Pour ceux qui le désirent, condoléances par télécopieur
(418) 661-6303
w.robert@oricom.ca
Pour renseignements
(418) 661-9223

725
Services anniversaires

BLANCHETTE
Henri



Le samedi 16 décembre 2000, à 19h, en l'église Notre-Dame-de-Pitié, sera chantée la messe anniversaire de M. Henri Blanchette. Merci aux parents et ami(e)s qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

TURMEL
Simon



Il y a un an, le 15 décembre, tu nous as quittés subitement pour une autre vie. À chaque jour, ton absence se fait sentir, tu nous manques beaucoup. Merci de nous avoir tant donné. Continue de veiller sur nous, éclaire notre chemin, aide-nous à acquérier sagesse et sérénité. En ta mémoire, une messe anniversaire sera célébrée dimanche le 17 décembre à 9h30 à l'église de St-Emile. Merci à tous ceux et celles qui s'uniront à la famille par leur présence, leur prières ou leur pensée.

740
Faveurs obtenues

MERCI mon Dieu. Dites 9 fois par jour. "Je vous salue Marie", durant 9 jours. Faites 3 souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9ième jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu! C'est incroyable mais vrai.
C.S.

MERCI mon Dieu. Dites 9 fois par jour. "Je vous salue Marie", durant 9 jours. Faites 3 souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9ième jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu! C'est incroyable mais vrai.
L.L.



REMERCIEMENT au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si cela est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue.
L.L.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

www.lesoleil.com



CHARTIER
Raymond

Le samedi 16 décembre 2000, à 13h, en l'église St-Charles-Garnier, Sillery, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Raymond Chartier. À nos parents et ami(e)s nous avons été sincèrement touchés par vos témoignages de sympathie et par votre soutien lors du décès de Raymond, survenu le 9 décembre 1999. Nous tenons à vous exprimer à tous notre vive gratitude.

1503113

LE MONDE

Israël et Arafat reprennent les négociations

JÉRUSALEM (d'après AFP et AP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères Shlomo Ben Ami a annoncé que les négociations avec les Palestiniens allaient reprendre la semaine prochaine, après un entretien cette nuit avec le président palestinien Yasser Arafat à Gaza, a rapporté la radio militaire israélienne.

Cet entretien a été le plus important entre responsables israéliens et palestiniens depuis celui qui s'était tenu sans succès à Paris le 4 octobre entre M. Arafat et le premier ministre israélien sortant Ehud Barak.

« Les Palestiniens comprennent qu'ils n'aboutiront à leurs objectifs que par des négociations de paix », a déclaré M. Ben Ami à la radio militaire, à l'issue de trois heures d'entretien.

La rencontre Ben Ami-Arafat était destinée à relancer les négociations de paix complètement gelées depuis le début de l'Intifada (soulèvement palestinien) le 28 septembre.

L'entretien a eu lieu malgré de nouveaux incidents, dont l'un a entraîné la mort d'un Palestinien, tué par des militaires israéliens.

À en croire la presse israélienne, cet éventuel tête-à-tête Barak-Arafat s'inscrirait dans le cadre d'une stratégie poursuivie par le premier ministre israélien pour obtenir un accord avec le président de l'Autorité palestinienne avant les élections anticipées fixées au 6 février en Israël.

Avant cette avancée politique, la journée a été marquée par l'accrochage survenu à un point de contrôle de la bande de Gaza. Des soldats israéliens ont ouvert le feu sur une voiture palestinienne, tuant le conducteur et blessant deux passagers.

Malgré les violences qui se poursuivent, 10 000 travailleurs palestiniens seront autorisés, à partir d'aujourd'hui, à entrer en Israël, pour la première fois depuis le début de la nouvelle Intifada.

Les affrontements ont conduit les autorités israéliennes à fermer ses frontières, isolant plus de 100 000 Palestiniens qui se rendaient quotidiennement dans l'État hébreu pour travailler.

L'ancien premier ministre israélien de droite Benjamin Netanyahu a annoncé par ailleurs hier soir qu'il ne serait pas candidat au poste de premier ministre si la Knesset (Parlement) ne votait pas son autodissolution, a annoncé son bureau.

« Je ne présenterai ma candidature que s'il y a des élections générales », a déclaré M. Netanyahu à la seconde chaîne de télévision israélienne.

« Ce n'est pas un ultimatum, mais je ne veux pas me retrouver à la tête d'une Chambre ingouvernable », a ajouté M. Netanyahu.

« Le pays est dans une grande détresse et le Parlement est paralysé, il faut des élections générales », a souligné M. Netanyahu.

« Je ne veux pas d'une victoire pour la victoire et me retrouver à la tête d'un pays sans pouvoir de décider », a ajouté l'homme fort de la droite.

Il avait réclamé depuis plusieurs jours l'organisation d'élections législatives, outre le scrutin pour désigner un nouveau chef de gouvernement, mais n'en faisaitpas encore une condition.

Ce pari de M. Netanyahu vise à forcer la main au puissant parti ultra-orthodoxe sépharade Shass, la troisième formation de la Knesset, avec 17 députés sur 120, qui souhaite le retour de M. Netanyahu à la tête du pays mais craint de nouvelles élections qui réduiraient sa représentation parlementaire.

Dans ce but, le Shass a fait adopter mercredi en lecture préliminaire un amendement à la loi électorale, appelé « loi Netanyahu » par la presse, qui lui permettrait d'être candidat au poste de premier ministre.

Mais c'est précisément cette loi que M. Netanyahu refuse, préférant que la Knesset vote mardi en deuxième et troisième lecture son autodissolution.

Poutine à Cuba

■ Sur la place de la Révolution de La Havane, le président russe Vladimir Poutine a entamé officiellement hier une visite hautement symbolique dans le premier et dernier pays communiste des Amériques, à quelques encâblures des États-Unis. M. Poutine est arrivé mercredi soir à Cuba, pour la première visite officielle d'un président russe dans l'île depuis la désintégration de l'URSS. Les relations de La Havane avec Moscou, notamment du temps de l'ancien homme fort de la Russie Boris Eltsine, ont été particulièrement glaciales, alors que Cuba plongeait dans ses années les plus dures après la disparition du camp socialiste. Mais, « avec Poutine qui semble vouloir que la Russie redevienne une grande puissance sur le plan international, une nouvelle ère pourrait bien s'ouvrir dans les relations avec Cuba », relève un diplomate dans la capitale cubaine. Fidel Castro, l'ancien guérillero de 74 ans, qui a passé 41 ans au pouvoir, et Vladimir Poutine, l'ancien agent du KGB, âgé de 48 ans, semblent tous deux déterminés à restaurer rapidement des liens, autrefois privilégiés, entre Moscou et La Havane sur un fondement plus pragmatique qu'idéologique. « La visite du président russe est très importante pour moi. Elle ne sert pas seulement les intérêts de Cuba ou de la Russie, mais ceux du monde entier, spécialement du Tiers-monde », a dit M. Castro dans une interview à l'agence russe ITAR-TASS. (AFP)

Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 560, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.**

NOM ET ADRESSE DU REQUÉRANT	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Danyel Paquet pour une compagnie à être formée TRIP À TROIS 1345, chemin Ste-Foy Québec (Québec) G1S 2N2 Dossier: 593 236	(1) Bar avec autorisation de spectacles (sans nudité).	1345, chemin Ste-Foy Québec (Québec) G1S 2N2
Gilbert Soucy RESTAURANT L'EFFET DE SERRE 1, Parc Samuel-Holland, bureau 146 Québec (Québec) G1S 4P2 Dossier: 178 764	(1) Restaurant pour vendre (1) Bar	1, Parc Samuel-Holland, bureau 146 Québec (Québec) G1S 4P2

1502654

AVIS PUBLIC
ABANDON D'UN SERVICE INTÉRIEUR

Ce 15e jour de décembre 2000, avis est donné que Air Labrador:

a) abandonnera le service intérieur que la licence no. 972173 l'autorise à assurer en provenance de et entre la Ville de Québec, Charlo, et Miramichi,

à compter de 30 jours suivant la date du présent avis.

PUBLIC NOTICE
DISCONTINUANCE OF A DOMESTIC SERVICE

On this 15th day of December 2000 notice is hereby given that Air Labrador will:

a) discontinue its domestic service authorized by Licence No. 972173 and provided from and between Quebec City, Charlo, and Miramichi.

commencing 30 days after the date of this notice.

1502440

L'AUTO à lire le lundi dans LE SOLEIL 686-3344

Secrétaire dentaire
avec expérience
Postez votre C.V. à
Mme Danielle Bernier
872, de l'Église
Sainte-Foy
(Québec)
G1V 3T6
1502930

Changement de nom d'un enfant mineur
Prenez avis que Jacques Beaudoin en sa qualité de père dont l'adresse du domicile est le 133, rue de la Presqu'île, Saint-Nicolas, Québec, Canada G7A 2R9 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Juliette Everell en celui de Juliette Everell-Beaudoin.
Québec, le 23 août 2000
Jacques Beaudoin
1501736

Spectacle aérien international de Québec les 9 et 10 juin 2001



La Fondation Maurice Tanguay organise la 11e édition du spectacle aérien international de Québec. Celui-ci aura lieu les 9 et 10 juin prochains. Des spectacles à couper le souffle avec les fameux Blue Angels, les Snowbird et les Northern Light, en plus de plusieurs autres attractions de calibre international.

Sur notre photo, de gauche à droite: M. André Jolicoeur, président du spectacle aérien; M. André Lortie, chef d'équipe des Northern Light et M. Jasmin Gilbert, vice-président marketing du spectacle aérien.

1502993

Solde de Noël

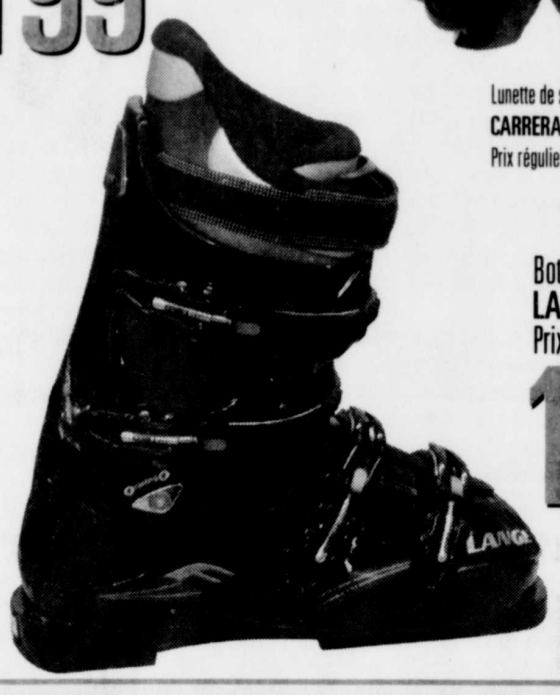
QUÉBEC SPORTIF



Skis alpins
DYNASTAR Vectra
Prix régulier 299,99
199,99



Lunette de ski alpin
CARRERA Air OTC
Prix régulier 89,99
44,99



Bottes de ski alpin
LANGE F6
Prix régulier 374,99
169,99

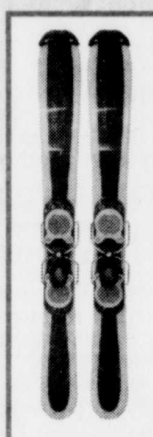


Bottes de planche à neige
HEELSIDE 50/50
Prix régulier 249,99
199,99

Planche à neige
OXYGEN System
Noyau de bois
Prix régulier 549,99
249,99



Ensemble de ski de fond
skis et bottes **FISHER**,
fixations **SALOMON**,
bâtons **SWIX**
Prix régulier 319,99
L'ENSEMBLE
229,99



Snow Blade
SALOMON Buzz 99.9
Prix régulier 399,99
259,99



Habit de neige ou de ski
WHITE LAND pour junior
Prix régulier 149,99
99,99



Sélection de gants et mitaines de snow
FORCE 10 pour homme et femme
Prix régulier 44,99
34,99



Chandail **K2**
manches longues
Prix régulier 39,99
19,99



(Photos à titre indicatif)

Ensemble de ski 2 pièces
VUARNET 48S pour homme
Valeur de 449,99
299,99

Ensemble de ski 2 pièces
VUARNET 11S microfibre,
maches détachables, pour femme
Valeur de 539,99
399,99



Jacket de snow
COLUMBIA Convert
Prix régulier 159,99
119,99



Jacket de snow
AIRWALK
Prix régulier 249,99
199,99

Idées cadeaux...



Sac de golf
SPALDING
Professionnal
Prix régulier 159,99
99,99



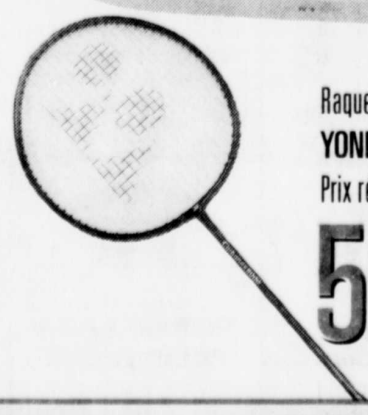
Bois 1
SCORPION ou **TOUR GEAR**
Valeur jusqu'à 149,99
AU CHOIX
69,99



Balles de golf
SPALDING
Top Flite XL Titanium
AU BAS PRIX DE
24,99

Patins
BAUER Impact 200
Prix régulier 99,99
69,99





Raquette de badminton
YONEX Carbonex 8
Prix régulier 109,99
59,99



Trotinette
LOUIS GARNEAU Tattoo
Prix régulier 159,99
119,99

HORAIRE DES FÊTES
Du lundi au vendredi
jusqu'à 21 h
Samedi et dimanche
jusqu'à 17 h

QUÉBEC SPORTIF
la force du sport

710, rue Bouvier - 628-5252

Offrez
un certificat
cadeaux



vj1498650

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information MICHEL SAMSON



ÉDITORIAL

Le p'tit Québec de Trudel

En même temps qu'il fait la promotion des produits du terroir, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'acharne sur le fromager Luc Mailloux. C'est à croire parfois que le ministère veut confiner les Québécois au Cheez Whiz, au P'tit Québec et aux singles de Kraft.

C'est vrai que le Québec cultive l'art de mener de grands débats. Il y a eu celui sur la couleur de la margarine dans les années 80. Il y a eu en 1996 celui sur les fromages au lait cru que l'on croyait pourtant réglé depuis que les fromagers avaient tenu une séance de dégustation au parlement d'Ottawa.



Brigitte Breton
BBreton@lesoleil.com

Mais non, cela aurait été trop simple. Le fromager de Saint-Basile de Portneuf se fait encore confisquer ses meules de Saint-Basile, d'Ange Cornu et de Le Chevalier Mailloux par les inspecteurs québécois du ministère de l'Agriculture, comme s'il s'agissait de dangereuses carcasses de bœuf contaminées à l'E.coli ou atteintes de la maladie de la vache folle.

Le fromage au lait cru est revenu au menu de l'Assemblée nationale cette semaine. Bravement, le député libéral d'Argenteuil, David Whissel, s'est porté à la défense de M. Mailloux et de ses fromages mis sous scellé en déclarant : « Libérez-les pour les Fêtes ». Est-ce son ventre qui parlait ou son simple gros bon sens ?

Le comportement du ministère de l'Agriculture est en effet difficile à suivre. Bien sûr, la population s'attend à ce qu'il fasse un travail sérieux et rigoureux de vérification et d'inspection des aliments vendus au Québec. Mais voilà, lorsqu'il s'agit des fromages au lait cru, on se demande bien quel est le si grand danger qui guette les amateurs. En ce qui concerne les produits de M. Mailloux, les inspecteurs les soupçonnent d'avoir une concentration élevée de la bactérie staphylocoque aureus qui provoque maux de ventre et flatulences. Les amateurs ne semblent pourtant pas trop s'en plaindre.

Depuis 60 ans (des données antérieures ne sont pas disponibles), aucun Canadien n'est mort d'avoir consommé du fromage fait de lait cru. Si tel était le cas, la France n'en finirait plus d'enterrer ses victimes. Par contre, il y a eu au Québec des décès attribuables à la consommation de bœuf haché. Il s'en vend et s'en mange en grande quantité sans que le ministère de l'Agriculture n'ait un jour pensé d'en interdire la vente.

Il faut donc chercher ailleurs que dans des critères de salubrité et d'innocuité les pratiques tatillonnes du ministère de l'Agriculture. D'autant plus que certaines règles ne sont pas respectées pour l'importation de fromages d'Europe. Les fromagers québécois doivent notamment suivre la règle des 60 jours de vieillissement avant de mettre leurs produits sur le marché, tandis que les importateurs de produits fins (qui sont aussi de gros fabricants de fromages) n'ont pas la même restriction. Drôle de façon de promouvoir nos produits du terroir. C'est d'autant plus inquiétant lorsque le ministre de l'Agriculture nie que ses normes provinciales sont plus sévères que celles du fédéral ou celles touchant l'importation.

En fait, Québec semble vouloir encourager les artisans pourvu qu'ils ne dérangent pas trop les règles du commerce établies. Pourvu qu'ils ne viennent pas gruger une part de marché aux grosses fromageries. Pourvu qu'ils suivent docilement les règles de mise en marché et de transformation du lait.

Le volubile et passionné Luc Mailloux prétend que le gouvernement québécois veut éviter avec les petites fromageries le phénomène des microbrasseries. La même résistance se manifeste aussi pour la création de petits abattoirs qui permettraient aux restaurateurs et aux consommateurs d'avoir un meilleur contrôle sur ce qu'ils mettent dans leurs assiettes. Au-delà du discours, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation semble cependant avoir une préférence pour les produits fabriqués en quantité industrielle, pasteurisés et sans caractère.

C'est dommage pour les artisans qui s'ingénient à concocter des produits savoureux et pour les consommateurs. Le ministère peut sans doute changer son approche sans que les Québécois ne s'en portent plus mal.

OPINION

L'OBLIGATION DE RÉSULTATS EN ÉDUCATION

Oui, mais dans le respect de la qualité de la formation

André Simard
Directeur des études au collège de Limoilou

Toutes les écoles du Québec se penchent actuellement sur la production d'un plan d'amélioration de la réussite à la suite d'une demande expresse du ministère d'État à l'Éducation et à la Jeunesse. Devant le faible taux d'obtention du diplôme, M. François Legault exige que se mettent en œuvre des mesures concrètes et évaluables. Au collégial, c'est à partir d'un portrait des nouveaux inscrits en 1993 que le ministère a dégagé les statistiques de réussite des élèves. Ces données révèlent que le taux d'obtention moyen du diplôme a été de 60 % au préuniversitaire et de 50 % au secteur technique et cela, deux ans après la durée prévue des études.

Nous croyons qu'une réflexion s'impose quant aux conditions à respecter pour faire un succès de cette obligation d'augmenter le taux d'obtention du diplôme, soit 1) respecter la mission fondamentale de l'école ; 2) établir une juste mesure des taux d'obtention du diplôme ; 3) admettre, sans prétention, les limites d'action des collèges ; 4) permettre au temps d'agir.

RESPECTER LA MISSION

En premier lieu, il semble important de situer le contexte éducatif de l'obligation faite aux collèges quant à l'amélioration de la réussite. Autrefois, l'école devait offrir aux élèves des moyens dont ils avaient, par ailleurs, la responsabilité de tirer parti.

Aujourd'hui, la contrainte de résultats change la perception fondamentale de l'éducation. D'une école comprise comme une institution devant transmettre des valeurs et servant à l'intégration sociale des élèves, on passe à une école vue comme une entreprise de services centrée sur les acquis et les réussites individuelles. Cela peut entraîner une plus grande transparence et accroître la qualité de la formation offerte. En outre, une telle obligation sous-entend une aide croissante aux écoles en difficulté et peut avoir un effet tonifiant sur l'ensemble du personnel.

L'école efficace ou efficiente pourrait se définir selon les dimensions suivantes : une institution capable d'être animée d'une vision commune et partagée ; un environnement propice à l'apprentissage et doté des ressources adéquates; une maison d'enseignement dont les attentes, tant celles des élèves que celles du personnel, sont élevées ; et, selon la Commission des états généraux sur l'éducation, cette école doit exister pour instruire, socialiser et qualifier ses élèves.

Ce contexte éducatif balise l'élaboration du plan institutionnel sur la réussite en rappelant la mission fondamentale de l'école : la formation d'une personne et non sa fabrication.

UNE JUSTE MESURE DES TAUX

Seule la cohorte des nouveaux inscrits de l'automne 1993 a servi au calcul des taux d'obtention du diplôme par le ministère de l'Éducation. C'est à partir des résultats obtenus, pour 1993 uniquement, que les plans d'amélioration de la réussite sont élaborés.

Ce taux d'obtention du diplôme, tel que calculé deux ans après la durée prévue et cela pour tous les étudiants inscrits une année donnée, dans le réseau, est probablement représentatif de la performance du réseau. Toutefois, les aléas des parcours scolaires des élèves dans le labyrinthe des programmes et des cégeps permettent de croire que le calcul actuel fausse les données quand il s'agit d'attribuer l'obtention du diplôme à une institution particulière.

Quand on sait que les élèves qui s'inscrivent dans un deuxième ou troisième collège représentent pour certains collèges une très large part de leur effectif scolaire, près de 50 % pour certains d'entre eux, on comprend que le mode de calcul actuel peut fausser sensiblement les données.

LIMITES D'ACTION

Le cégep de Limoilou partage avec les autres collèges l'objectif noble de faire réussir 100 % de ses étudiants. Mais certains obstacles à la réussite n'offrent aucune prise et sont constitués essentiellement de facteurs exogènes aux institutions. Par exemple, la précipitation des entreprises à engager sans exiger l'obtention du diplôme. Les conditions socioéconomiques, affectives et familiales, au sein desquelles baigne l'élève sont aussi des facteurs importants. Tous ces facteurs conditionnent aussi la réussite scolaire. La société dans son ensemble doit donc s'engager.

L'action des collèges peut porter sur des facteurs qu'ils contrôlent davantage. En effet, les collèges investissent dans l'adaptation des élèves au collégial, l'organisation scolaire facilitante, la qualité de l'environnement éducatif. Dans le plan d'amélioration de la réussite présenté par le cégep de Limoilou, le personnel enseignant propose des mesures d'aide variées, en lien avec la grande diversité des situations vécues. Cela peut aller de l'augmentation des heures de cours au perfectionnement, en passant par des efforts de conviction auprès des élèves sur le sens et la nécessité de compléter leurs études. S'ajoute à cela un meilleur soutien à l'orientation des jeunes afin d'augmenter leur motivation.

PERMETTRE AU TEMPS D'AGIR

Le cégep de Limoilou, comme tous les autres collèges le feront sans doute, s'est doté d'un plan triennal d'amélioration de la réussite. Ce plan est conforme aux attentes du ministère de l'Éducation et vise la hausse significative du taux d'obtention du diplôme par l'application de mesures bien concrètes, réalisables et évaluables.

Bien que l'implantation d'un tel plan repose d'abord sur la Direction des études, l'ensemble des services aux étudiants eux-mêmes, il est essentiel que chaque intervenant du cégep se l'approprie, y adhère et l'intègre. Ce plan sera porteur d'une hausse significative de l'obtention du diplôme dans la mesure où il rejoindra l'ensemble du personnel du cégep de Limoilou.

Cependant, c'est un « travail en évolution », une tâche toujours à compléter, à modifier et surtout un engagement à faire partager par chaque personne. Pour cela, il faut du temps.

La démocratie sous per-fusion

Alain Massot
Sillery

En l'absence de transparence et d'un accès à l'information pertinente, les citoyens (personnes jouissant, dans l'État dont ils relèvent, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote) doivent se hasarder à des conjectures. Ce que je tente de faire, ici, à mon corps défendant. En fait, il est très difficile de savoir ce qui se trame réellement derrière les fusions forcées. Le gouvernement semble gouverner à l'emporte-pièce sur des affaires dont les conséquences sont difficilement prévisibles.

On se rappelle le temps où on a commencé à détruire les hôpitaux pour notre plus grand bien... avec les résultats que tout le monde connaît.

La même situation se pose avec les fusions forcées : informations tronquées, absence de cohérence, pas de mandat, consultations bousculées. Par exemple on nous promet que les taxes n'augmenteront pas pour la grande majorité des citoyens, tout en prévoyant une loi pour limiter à 5% pendant cinq ans l'augmentation des salaires des employés civils. De l'aveu même de la ministre responsable, le gouvernement serait allé plus loin qu'il ne le pensait. Faudrait-il voir là de la pure improvisation ou une parfaite incompétence ? De ces conjectures, il faudra attendre pour en découdre, puisque les études secrètes seront disponibles dans 25 ans seulement.

Ainsi par exemple, le gouvernement a reçu deux pétitions de plus de 200 000 noms chacune la même journée : l'une contre les fusions municipales, l'autre contre la pauvreté. Quatre cent mille signatures ! Sur ces deux questions, le dossier du gouvernement est faible. Sa note est de 50% moins un ! Il est intéressant de comparer ses humeurs en réaction à ces deux pétitions. Contre la pauvreté, le gouvernement parle de politique fiscale globale. Pour quand ? Nul ne le sait ! Pour les fusions municipales, ça prend une politique fiscale spéciale subrepticement alors même qu'il ne prévoit pas d'économie d'échelle. Pendant ce temps, les vannes sont grandes ouvertes pour l'évasion fiscale massive de nombreuses compagnies sous la forme d'impôts reportés cumulatifs.

Une étude récente établit à 11 milliards les 20 plus importants reports d'impôt présentés au passif des compagnies ayant leur siège social au Québec pour l'année 1999. Et le même gouvernement nous donne sur-le-champ une leçon morale de civisme à propos du travail au noir, qui coûterait un milliard de dollars au fisc.

« BONNES RAISONS »

Par ailleurs, la nécessité de supprimer des municipalités pour asseoir une politique de développement régional est loin d'être claire et de faire l'unanimité. Il nous faut chercher les « bonnes raisons » pour les fusions forcées municipales au-delà de l'équité fiscale et du développement économique.

Si l'État gouverne par sondages, il cherche aussi désespérément les conditions gagnantes. Derrière les fusions forcées, ne vise-t-on pas à établir les conditions gagnantes à plus ou moins brève échéance ? Nous faisons face à des stratégies qui semblent se renouveler à la merci des sondages. Autrement dit, les fusions forcées s'inscriraient dans une stratégie préréférendaire déguisée qui fait penser aux fameux paniers à homards. On pourrait aller jusqu'à voir cette politique comme une contre-mesure aux velléités de certains partitionnistes.

Ceux-là qui pensent que la souveraineté passe par des stratégies de mobilisation de l'opinion publique de cet acabit se mettent le doigt dans l'oeil jusqu'au coude ! Ils oublient quelque chose d'inexpugnable dans la nature humaine : personne n'aime se faire peinturer dans un coin, et encore moins au fond de l'eau. Beau ravage !

LE MONDE

ROYAUME-UNI

Il retrouve sa licence de pilote... à 84 ans

■ Un ex-pilote de bombardier de la Royal Air Force (RAF) a retrouvé sa licence de pilotage, sept ans après qu'elle lui ait été retirée et ce, à l'âge de... 84 ans. En 1993, après un examen médical jugé insatisfaisant, les autorités britanniques de l'aviation civile (CAA) lui avaient retiré sa licence de pilotage d'autogires. Plus tôt cette année, la CAA a adouci les conditions d'attribution de la licence. « Ils m'ont envoyé une lettre. Ils se disaient désolés d'avoir interrompu ma carrière, a dit l'ex-officier. En fait, ils ne l'avaient pas fait, a-t-il précisé malicieusement, car j'avais obtenu une licence américaine —aux exigences moins strictes— et je volais là-bas » (AFP).

SINGAPOUR

La chute du Boeing 737 reste inexpliquée

■ Aucune explication n'a été trouvée à la chute en décembre 1997 d'un Boeing 737 de SilkAir dans une rivière de l'île de Sumatra qui avait fait 104 morts, selon les conclusions d'une commission d'enquête sous direction indonésienne diffusées hier. Selon Oetarjo Diran, président de la commission, « en raison de l'état morcelé de l'épave et l'absence presque totale d'éléments probants, d'indices et de preuves, l'enquête n'est pas en mesure de trouver une explication sur le pourquoi et le comment de cet accident ». Cette catastrophe de l'appareil de la Silkair, filiale de Singapore Airlines, a été la plus grave dans l'histoire de l'aviation singapourienne. (AFP)



Les DERNIERS 2 JOURS!

HO, HO, HOLÀ LE PAIEMENT!MD

JUSQU'À L'AN 2002

Demandez-nous comment... ne faire aucun paiement avant l'an 2002!*
Sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!



EMPORTEZ ET ÉPARGNEZ DAVANTAGE

SUPER ACHAT de Noël 199$ LIVRAISON INCLUSE

Joli fauteuil pivotant et tabouret
Disponible en rose ou bleu.



5 CHOIX DE COULEURS

SUPER ACHAT de Noël SOFA 899$ LIVRAISON INCLUSE

Rien ne se compare au confort du cuir!
Goûtez au confort et à la durabilité de s'asseoir sur du cuir italien véritable. Les dessus des coussins moelleux, des accoudoirs et des hauts dossiers coussinés en cuir italien véritable éblouiront en ce Noël votre famille et vos amis. Fauteuil 679$ Causeuse 869$ Tabouret 219$ Table à café 249$ Table de bout 239$



LES 5 MORCEAUX!

SUPER ACHAT de Noël 599$ LIVRAISON INCLUSE

Charmant ens. dînette style campagnard
Comprend une table tout en bois de 42"x60" et 4 chaises assorties à dossier en forme de flèche.



SUPER ACHAT de Noël 199$ LIVRAISON INCLUSE

Des vitrines pour enjoliver votre entrée
Aménagez un coin inoccupé de votre maison pour y exposer vos objets de collection. La vitrine a un éclairage intérieur et une étagère réglable.



GRATUIT! ÉTUI VALEUR DE 49$! REMISE POSTALE À L'ACHAT DE TOUT CAMÉSCOPE JVC.

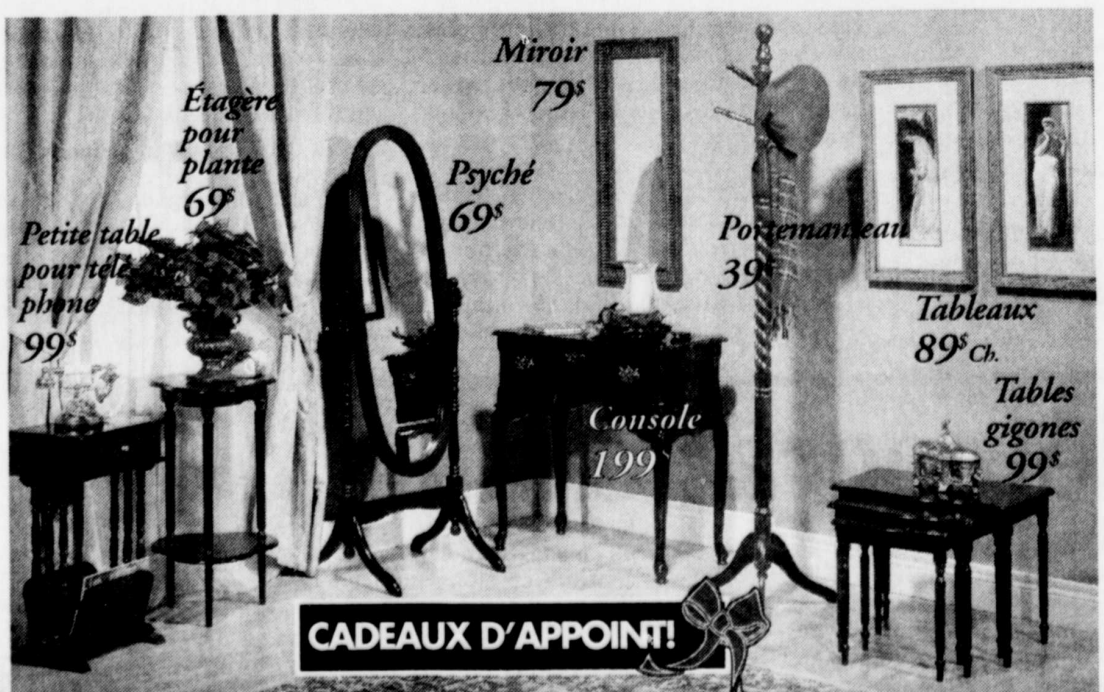
SUPER ACHAT de Noël 599$

Caméscope 2,5 ACL
- Zoom numérique 300X
- Éclairage automatique intégré
- Signal numérique.



SUPER ACHAT de Noël 489$ LIVRAISON INCLUSE

TV stéréo 27"
- Écran teinté noir pour couleurs ton naturel
- Jusqu'à 500 lignes de résolution
- Télécommande universelle multi-marques.



Miroir 79$
Étagère pour plante 69$
Psyché 69$
Petite table pour téléphone 99$
Portemanteau 39$
Tableaux 89$ Ch.
Tables gigones 99$
Console 199$

CADEAUX D'APPOINT!



GARANTIE COMPLÈTE 2 ANS!

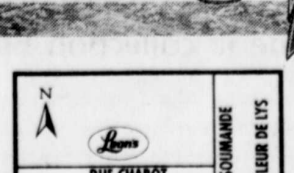
SUPER ACHAT de Noël 879$ LIVRAISON INCLUSE

Réfrigérateur 18 pi.cu.
- 4 demi-tablettes en porte-à-faux en verre
- 4 grands casiers dans la contre-porte réglables
- Garantie complète 2 ans à domicile.

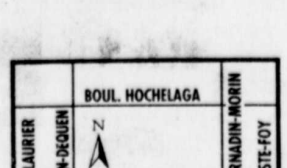
Léon DEPUIS 1909

LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 21 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2002. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales et la livraison ne peut être garantie pour Noël. ag1502291